

### III. — POLITIQUES ...

\*  
\*\*

## ELECTIONS COMMUNALES ET LÉGISLATIVES AU MAROC (10 juin 1983 — 14 septembre et 2 octobre 1984)

Les années 1983 et 1984 sont, au Maroc, riches en consultations populaires. Les élections communales, provinciales et législatives alternent avec le renouvellement des chambres professionnelles et le référendum sur l'union avec la Libye. Le Maroc se flatte, non sans quelque raison, d'être l'un des rares pays du Tiers Monde à maintenir un pluralisme politique fondé sur la compétition des partis. Mais, quelle est la nature et la fonction exacte de cette compétition dans un régime de monarchie gouvernante ? Quelle place faut-il accorder aux processus électoraux dans un système qui s'appuie sur de multiples réseaux de recrutement politique ?

#### I. — DES ÉLECTIONS SANS RISQUES ?

Sans doute le politologue est-il tenté d'opposer la brutalité de ses critères d'évaluation à l'enthousiasme des thuriféraires. Guy Hermet (1) propose, par exemple, trois repères d'analyse permettant de juger approximativement du caractère concurrentiel ou non concurrentiel des élections : liberté de l'électorat (régularité technique de l'opération électorale), concurrence entre les candidats, enjeu du scrutin (son issue possible : changement de dirigeants ou d'orientation politique). Sur chacun de ces critères, la réalité marocaine, comme celle de nombreux pays, est extrêmement nuancée et interdit de répondre catégoriquement oui ou non.

(1) G. HERMET, A. ROUQUIÉ, J. LINZ, *Des élections pas comme les autres*, Paris, FNSP, 1978.

Faute de pouvoir entrer dans un classement binaire, de type « démocraties libérales » et les autres (2), on se référera comme dans le cas tunisien (3) au concept évasif mais inévitable d'élections « semi-compétitives ». Puisque, pour reprendre le mot d'Alain Rouquié, à propos d'autres systèmes politiques, la compétition « n'entraîne pas la mise en question des rapports centraux de pouvoir... (et) reste cantonnée à la périphérie ». La question des élections au Maroc serait-elle alors définitivement périphérique, puisque le centre monarchique se situant en dehors de toute compétition formelle est assuré d'une continuité au moins légale ? Ce serait oublier que, depuis d'époque du Makhzen, l'Etat marocain s'est toujours maintenu par un jeu complexe de sollicitation et de cantonnement de sa périphérie. Les élections sont le moment où l'on ravive ou renouvelle les réseaux de clientèle. On préserve le soutien des élites anciennes (les ruraux notamment, si présents dans les analyses de la société marocaine des années soixante). On en intègre de nouvelles, issues de la modernisation des activités administratives, industrielles ou commerciales.

L'une des lois du régime est que les initiatives doivent être contrôlées par le sommet ou négociées avec lui. En toute circonstance, le pouvoir central entend rester maître du jeu, il ne laisse pas une grande place à l'expression de la spontanéité politique. Sans doute est-ce ici que se situe la démarcation essentielle entre les élections concurrentielles et celles qui ne le sont pas ou pas totalement.

Les élections marocaines n'offrent guère de surprises quant à leur issue. Les grandes masses sont réparties au niveau central en fonction des choix politiques du Pouvoir et de la position stratégique qu'il réserve aux partis de la majorité et de l'opposition. La plupart des situations sont réglées d'avance, seuls un certain nombre de cas locaux étant laissés à la spontanéité des électeurs (4). C'est à ce niveau que le système révèle toute son ingéniosité. Ni les votants, ni les candidats pour la plupart, ne connaissent avant l'élection leur place exacte dans le dispositif d'ensemble. Ils ignorent notamment quel sera le degré de compétitivité admis par les autorités dans leur circonscription et si les résultats proclamés seront conformes aux voix obtenues. Dans l'incertitude, il n'est pas inutile pour les uns de faire campagne et pour les autres de voter, d'autant qu'un vote massif en faveur d'un candidat peut, sous certaines conditions, emporter la décision et donner quelque crédibilité au processus électoral.

Le régime politique est doté d'une relative flexibilité et d'une capacité d'autorégulation lui permettant de réduire certaines des tensions collectives, sans avoir à se réformer fondamentalement. Certes, s'agissant des grandes fonctions habituellement dévolues aux partis et aux élections : légitimation, renforcement

(2) Voir sur ce point les remarques de J. LECA à propos du compte rendu de l'ouvrage précité. *Revue française de Science politique*, juin 1981, p. 586.

(3) Voir l'étude de M. CAMAU, F. AMRANI et R. BEN ACHOUR, *Contrôle politique et régulations électorales en Tunisie*, CERP-CRESM, 1981.

(4) Mohamed Boucetta, secrétaire général de l'Istiqlal, alors ministre d'Etat, dénonce devant le Comité central réuni le 7 avril 1984, le rôle de « l'Administration » qui distribue les « quotas ». *La malif*, avril-mai 1984. Selon d'autres témoignages, les trois-quarts des sièges soumis au scrutin direct de l'élection parlementaire feraient l'objet d'une répartition préalable entre les partis, le dernier quart relevant d'élections compétitives. Cf. M. SÉHIMI, « Les élections législatives de 1984 au Maroc », à paraître, 1985.

de l'intégration nationale, socialisation des électeurs, « management des conflits » au sein des élites dirigeantes (5), les consultations marocaines sont plus destinées à réaffirmer les symboles unanimitaires qu'à intégrer la population au système politique. Mais en jouant sur des seuils de compétitivité variables localement dans le cadre d'une répartition des rôles négociée au plan national, le pouvoir central assure une mobilisation réelle de la classe politique. Celle-ci, liée par les termes de la négociation, accepte, bon gré, mal gré, la hiérarchie des enjeux.

Elle mobilise à son tour la masse des électeurs sur les objectifs nationaux dans les termes formulés par le Centre (Dieu, la Patrie, le Roi/ l'Islam, le Sahara, la Monarchie) et sur les mots d'ordre périphériques qui lui reviennent en propre. La Monarchie parvient ainsi à se maintenir en dehors d'un système de concurrence qu'elle entretient. Elle légitimise pour l'avenir son monopole en matière d'initiative politique.

## II. — CONTEXTE POLITIQUE ET FORCES EN PRÉSENCE

Les élections communales de 1983 apparaissent comme une mise à jour des forces politiques compte tenu des évolutions qui se sont manifestées depuis 1977. Aucune consultation électorale n'est intervenue depuis lors. Les référendums du 23 et 30 mai 1980 n'ont guère donné l'occasion d'un débat politique approfondi. Le premier référendum relatif à l'abaissement de la majorité du Roi à 16 ans concerne l'institution monarchique pour laquelle aucune discussion n'est officiellement admise. Le deuxième référendum sur le prolongement du mandat parlementaire suscite l'opposition de la gauche marocaine. Mais la quasi-unanimité de principe (respectivement 99,71 % et 96,74 % de oui) affichée lors des résultats montre que ces référendums ont pour objectif principal la réaffirmation de la primauté monarchique sur toute autre légitimité. Les émeutes de juin 1981 à Casablanca et les arrestations qui ont suivi, la condamnation de dirigeants de l'USFP en septembre 1981 pour des prises de position contraires à celles du Roi dans l'affaire saharienne, ont sensiblement tendu les relations entre la gauche et le Palais. Le départ du Gouvernement d'Ahmed Osman en novembre 1981 et l'entrée de son mouvement, le Rassemblement National des Indépendants, dans une opposition, même formelle, nourrit l'impression d'une disgrâce. Il importe pour le pouvoir de ressourcer sa légitimité et de renouveler l'expression de ses soutiens politiques, d'autant que les menaces de complot militaire n'ont pas totalement disparu et que se durcit la lutte armée et diplomatique pour la préservation du Sahara.

Or quelles sont les forces en présence ? On peut schématiquement les réduire à trois grandes composantes :

(5) V. notamment J. LA PALOMBARA et M. WEINER, *Political parties and political development*, Princeton, 1966 p. 407 et s.

### 1. *Les mouvements créés sur l'impulsion du Palais*

Leur création vise, semble-t-il, moins à créer un mouvement de masse à partir de la cristallisation de solidarités horizontales qu'à récupérer des clientèles parfois très anciennes ou d'en créer de nouvelles selon des techniques de mobilisation « verticale » (6). Cette mobilisation de clientèles s'opère sous forme de machines électorales, de partis à l'idéologie imprécise et au programme peu différencié qui tentent avec difficulté de s'institutionnaliser. Les difficultés du RNI sont à cet égard significatives. Constitué artificiellement au lendemain des élections communales de 1976, il remporte la majorité absolue à la chambre en 1977. Des querelles de personnes, auxquelles s'ajoutent des oppositions entre stratégies urbaines et rurales entraînent une scission et la création en avril 1981 du Parti National Démocrate (PND) autour d'une cinquantaine de députés, de quelques ministres (Arsalane El Jadidi, Moussa Saadi, Khalli Hanna Ould Arrachid). Le RNI, devenu en novembre 1981 « l'opposition de Sa Majesté » cherche dès lors à se définir quelque part entre la social-démocratie et le centrisme (7) sans se hasarder à un rapprochement avec la gauche ou au dépôt d'une motion de censure à l'Assemblée, comme l'y autorise la Constitution.

Ce déclin relatif de la majorité d'hier incite le Palais à prendre une nouvelle initiative. Dès janvier 1983, Maâti Bouabid, Premier ministre en exercice, est officiellement chargé de créer une formation politique, l'Union Constitutionnelle (UC) dont la vocation est de conquérir la « génération d'après l'Indépendance ». Le constat qui motive cette création est simple : de nombreuses fractions de la population notamment les jeunes, les cadres du secteur public ou privé, les membres des professions libérales se tiennent à l'écart du jeu politique. Il convient de trouver une formule susceptible de les mobiliser.

Au cours des réunions exploratoires, organisées par Maâti Bouabid de janvier à mars 1983, des doléances nombreuses se manifestent. Elles émanent d'élites modernistes, souvent de formation universitaire, qui n'apprécient guère le rôle des clientèles traditionnelles et des agents d'autorité dans les processus de recrutement politique. Cette aspiration à la modernisation finit par inquiéter les promoteurs du mouvement qui vont l'orienter dans des voies revendicatrices. Le Congrès constitutif de l'UC réuni à Casablanca en avril 1983 développe quelques uns des thèmes politiques en vogue en Occident. Maâti Bouabid défend avec des accents reaganiens la nécessité de la sécurité et du libéralisme économique : « le citoyen est appelé à considérer la sécurité comme une nécessité primordiale... et doit apporter son aide à ceux qui sont chargés de la défendre ». Les souvenirs des émeutes sanglantes de janvier 1981 ne sont évidemment pas absents de ces invocations, pas plus que les risques que font peser sur les grandes villes un taux d'expansion démographique de 4,4 %. Le développement économique par la désétatisation apparaît également comme un thème majeur. Les institutions du secteur public sont considérées comme « périmées ». Désormais, il conviendra de privatiser en ne gardant que des entreprises publiques pilotes.

(6) Sur le concept de mobilisation verticale voir notamment l'étude d'A. ROUQUIÉ dans *Des élections pas comme les autres*, op. cit.

(7) Discours d'Ahmed OSMAN lors du 2<sup>e</sup> congrès du Parti en avril 1983 à Casablanca.

Une fiscalité favorisant « l'effort et le développement », ainsi qu'un enseignement axé sur la formation scientifique, technique et économique devraient jeter les bases d'un « pacte social pour la relance économique ». Au total, on libéralisera l'économie : investissements étrangers encouragés, procédures simplifiées, prix libérés, crédits facilités notamment pour les petites et moyennes entreprises. La relance est supposée régler les problèmes sociaux. L'UC se donne cependant une coloration populaire en se définissant comme un parti « d'avant-garde ... issu du peuple » (8).

## 2. La fraction conservatrice du Mouvement National est constituée par l'Istiqlal et le Mouvement Populaire

Tous deux, présents au gouvernement, sont parvenus à consolider leurs clientèles respectives à partir des ministères qu'ils détiennent. L'Istiqlal qui dispose de la plus ancienne et de la plus solide des implantations territoriales est cependant victime d'une crise intérieure qui est à la fois une crise de succession et de vocation. Allal Al-Fassi n'a guère eu de successeur. Beaucoup de militants voient en Mohamed Douiri l'héritier du leader historique mais d'autres le contestent. Mohamed Boucetta, ministre des Affaires étrangères, secrétaire général du mouvement, agréé semble-t-il par le Palais, représente une sensibilité différente du précédent. Tandis que Azzedine Laraki, ministre de l'Education nationale depuis 1977, marque déjà en 1983 des distances vis-à-vis du parti, qui le conduiront à démissionner en 1984. Soucieux de rénovation mais plus encore de tradition, l'Istiqlal semble hésiter entre la promotion des valeurs islamiques, voire du fondamentalisme, et la nécessité d'élargir son électorat en constante réduction depuis l'Indépendance.

Le Mouvement Populaire demeure tout entier centré sur la personne de Mahjoubi Ahardane, qui est doté dans le parti d'un solide réseau de relations personnelles et familiales. Défenseur de la tradition berbérophone et du cadre tribal (9), le MP n'en affirme pas moins une vocation nationale et un souci d'étendre son influence urbaine par un rajeunissement de ses cadres parfois issus de l'Administration ou des affaires.

## 3. La gauche marocaine apparaît très divisée sur les objectifs et la stratégie

L'Union Socialiste des Forces Populaires sort d'une double épreuve. Après les poursuites engagées contre plusieurs de ses dirigeants politiques et syndicaux et l'interdiction de ses journaux *Al Mouharir* et *Libération*, le parti retrouve au début de 1983 des conditions plus normales d'existence. Certains dirigeants sont libérés (10) et un nouveau quotidien *Al-Ittihad Al-Ichtiraki* est autorisé. Le mouvement s'engage dès lors dans une stratégie d'action concrète, « c'est-à-dire possible » selon Abderrahim Bouabid, de mobilisation électorale en vue des

(8) *Rissalat al-Oumma* (quotidien de l'UC) du 30 mai 1983.

(9) Cf. la lettre de M. Ahardane au Message de la Nation du 2 mai 1984 en réponse à l'article de M. Seimi du 25 avril 1984.

(10) Notamment 5 responsables de l'USFP et de la CDT. En revanche Mounir Amaoui, secrétaire général de la CDT et Mustapha Karchaoui, rédacteur en chef d'*Al-Mouharir* ne seront libérés qu'après les élections communales.

prochaines consultations. Cette orientation suscite l'opposition des radicaux. Des affrontements assez violents avec la police surviennent lors d'une réunion au siège du parti début mai. Les dissidents sont finalement arrêtés et condamnés pour troubles à l'ordre public et violation de domicile par le tribunal de Rabat. Ces divisions internes accentuent les difficultés du parti qui justifie dès lors sa volonté de participation aux élections par la nécessité de se « battre sur tous les fronts ».

Victime lui aussi de nombreuses poursuites judiciaires et d'une suspension de sa presse, le Parti pour le Progrès et le Socialisme maintient en 1983 le cap sur le socialisme scientifique, derrière son secrétaire général Ali Yata, unique élu du parti à la Chambre de 1977. Le PPS affirme son attachement à l'Islam et à la monarchie constitutionnelle « qui correspond à l'étape historique actuelle que traverse (le) pays et au degré de développement politique et social » (11). Le 3<sup>e</sup> Congrès de mars 1983 appelle à l'union avec l'USFP et les autres formations de gauche, tout en affirmant son identité de base et son appartenance à la communauté socialiste, URSS et Chine comprises. Doté d'un nombre assez restreint de militants mais soucieux de répondre aux « couches populaires de la périphérie, en grande partie inorganisées », le PPS entend faire des propositions « réalisables à court terme » pour des réformes économiques et sociales.

L'Organisation d'Action Démocratique et Populaire (OADP), nouveau venu sur la scène électorale, est l'un des prolongements de la gauche radicale marocaine. Le Mouvement du 23 mars, constitué en 1970 en référence aux événements de Casablanca de 1965, a dès l'origine pris position pour l'intégration du Sahara au territoire marocain, se démarquant sur ce point du groupe Ila Al-Amam demeuré dans la clandestinité. Voulant rompre avec ce qu'il considère comme la paralysie de l'opposition, le Mouvement crée l'OADP en janvier 1983. Par une interprétation renouvelée du marxisme-léninisme, ce petit parti entend cerner de plus près la « vie politique et sociale quotidienne » du pays. L'hebdomadaire *Anoual* lancé depuis 1979 lui assure un rayonnement limité mais semble-t-il croissant. Son secrétaire général Mohamed Bensaïd, est un ancien dirigeant de l'Armée de Libération du Sud.

L'UNFP d'Abdallah Ibrahim confirme, lors de son 4<sup>e</sup> congrès d'avril 1983, sa position en faveur de « changements radicaux » de société pour la réalisation d'un socialisme auquel toutes les couches sociales seraient intéressées à l'exclusion de la « haute bourgeoisie ». L'UNFP dénonce la « falsification » constante des élections et des référendums par « l'appareil administratif ». Elle refuse toute participation, comme elle le fait depuis 1976, estimant que le Gouvernement n'apporte pas de garanties réelles de non-ingérence dans le déroulement des élections tant locales que nationales (12), mais semble désormais mise en veilleuse.

(11) Discours d'A. Yata à Rabat, le 27 mai 1980, *Al Bayane* du 29 mai.

(12) Cf. M. JIBREL, « L'UNFP, la traversée du désert », *La Malif*, août 1983 et M. SEHIMI, « L'UNFP, l'abstentionnisme de combat », *Le Message*, mai 1984.

### III. — LES ÉLECTIONS COMMUNALES DU 10 JUIN 1983

Les conseils communaux élus le 12 novembre 1976 pour un mandat de 6 ans devaient normalement être renouvelés à la fin de l'année 1982. Ils ne le sont qu'avec 7 mois de retard. Le souci de faire coïncider les mandats communaux avec la future législature, les difficultés budgétaires de 1982 mais aussi le fait que le recensement ne soit pas terminé expliquent le report à l'année suivante. Le mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour, est toujours appliqué sans que cela ne suscite d'opposition marquante des petits partis que pourtant il défavorise.

#### A) LISTES ET CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Les incertitudes sur le nombre d'électeurs apparues en 1976 et 1977 subsistent en 1983. Mises à jour au 31 mars 1983, les listes enregistrent 7 079 654 électeurs soit seulement 550 000 de plus qu'en 1976 et un peu plus de 70 % de la population en âge de voter (13). Les demandes d'inscription doivent être sollicitées par les intéressés auprès des commissions administratives communales présidées par le président du conseil communal ou son délégué. Le Ministre de l'Intérieur invite à de nombreuses reprises par voie de presse les électeurs à s'inscrire. De leur côté, les partis dénoncent les radiations de certains de leurs militants (14) et les manipulations dans la délivrance des cartes d'électeurs (15).

Le découpage électoral est modifié à l'occasion de ces élections. Il n'est cependant rendu public que deux jours avant le dépôt des candidatures, ce que les partis politiques critiquent, dans la mesure où cela nuit à l'élaboration de leur stratégie électorale. 15 466 circonscriptions élisant chacune un conseiller sont délimitées, soit 2 109 circonscriptions de plus qu'en 1976. 27 communes ont été créées depuis lors. Les changements les plus importants concernent Casablanca qui passe de 5 à 14 municipalités et Rabat divisé en 3 nouvelles municipalités (outre le Centre autonome de Touarga qui représente la population vivant dans l'enceinte royale du Méchouar). Le redécoupage des deux principales agglomérations s'explique notamment pour des raisons d'équilibre politique. On veut éviter que ces deux pôles névralgiques ne soient le lieu de cristallisation d'un contre-pouvoir de gauche. L'ancienne municipalité de Rabat est dirigée par les socialistes depuis 1976, celle d'Anfa-Casablanca par une alliance USFP-PPS-PND.

(13) Ce que contestent les partis de gauche qui demandent le droit de vote à partir de 18 ans.

(14) *Al Alam* (Istiqlal) du 16 mai 1983.

*Al Ittihad Al Ichtiraki* (USFP) du 20 mai 1983.

(15) Dans de nombreux cas, semble-t-il, les agents d'autorité font preuve de manque de rigueur dans la remise des cartes : certaines sont remises d'office aux chefs de famille, d'autres impossibles à obtenir malgré des démarches insistantes. Aussi les journaux d'opposition demandent « que chaque électeur retire lui-même sa carte » et dénoncent les cas de mauvaise volonté administrative. En définitive, près de 6 100 000 cartes sont distribuées, selon le Ministre de l'Intérieur. Il n'y aura cependant que 5 093 000 votants.

Le découpage demeure très inégalitaire entre villes et campagnes. Les 2 234 160 inscrits dans les communes urbaines doivent élire 2 524 conseillers (soit 1 conseiller pour 885 électeurs) tandis que les 4 857 422 électeurs ruraux élisent 12 929 conseillers (soit 1 conseiller pour 375 électeurs) (16).

#### B) CANDIDATURES ET ÉTALONNAGE DES PARTIS

Le stade de la candidature est probablement aussi important dans le pluripartisme marocain, qu'il l'est dans le monopartisme algérien ou le système tunisien de parti dominant. La mobilisation d'un grand nombre de candidats (54 165 pour 15 502 sièges) est vivement encouragée par l'Etat qui y voit une confirmation du caractère démocratique de l'élection. Le nombre des candidatures présentées par chaque parti est en outre considéré comme une mesure de leur crédibilité dans un système qui s'affirme comme concurrentiel. Cette clause implicite apparaît renforcée en 1983, puisque seuls les partis capables de présenter 1 500 candidats (soit un chiffre égal à 10 % des sièges) seront autorisés à faire une campagne télévisée.

La date de clôture pose quelque problème : en vertu de loi électorale (17) le dernier jour tombe le 11 mai. Le délai a toutefois été fixé au 16 par le ministère de l'Intérieur. Il apparaît très vite que l'USFP ne parviendra pas à susciter un nombre satisfaisant de candidatures à cette date. Selon le témoignage du Ministre de l'Intérieur (18) les socialistes auraient alors saisi directement le Palais d'une requête visant à modifier la loi électorale. C'est chose faite le 13 mai : le Parlement vote une disposition fixant au 20<sup>e</sup> jour précédant le scrutin (soit le 21 mai) la date limite du dépôt des candidatures. L'USFP parvient ainsi à présenter 2 114 candidats, ce qui représente néanmoins une réduction sensible par rapport aux 3 000 candidats de 1976. Le PPS ne parvient à présenter que 948 candidats mais il affirme à plusieurs reprises que le nombre effectif de ses candidats approchait 2 000 et qu'il a été victime de la discrimination des autorités locales.

Il est impossible de vérifier la vérité de cette assertion. Il n'en apparaît pas moins que le pouvoir central joue sur les plus ou moins grandes capacités de mobilisation « ascendante » du Mouvement National et répond par une « contre-mobilisation » étatique relevée à propos de la Tunisie par M. Camau, F. Amrani et R. Ben Achour (19). Les chiffres sont à cet égard significatifs. Si

(16) Les pourcentages entre population et nombre de conseillers communaux sont très variés compte tenu de l'inégale répartition de la population sur le territoire. Chaque conseil communal comprend entre 9 et 51 membres. Des communes de 152 habitants (Tichla dans la province d'Oued-Ed-Dahab) disposent ainsi d'autant de conseillers que des communes de 7 500 habitants (soit respectivement 1 conseiller pour 152 habitants et 1 pour 833). A l'opposé, certaines municipalités très peuplées comme Ben Msik dans le grand Casablanca (520 824 habitants de nationalité marocaine) disposent de 51 conseillers soit 1 pour 10 212 habitants, ce qui correspond au chiffre plafond (1 pour 10 256 habitants) prévu par le dahir sur l'élection des conseils communaux.

(17) Dahir n° 1-59-161 du 1<sup>er</sup> septembre 1959 article 17.

(18) Déclaration devant la Chambre des Représentants du 16 juin 1983.

(19) Ouvrage cité *supra*.

l'Istiqlal, dont l'implantation est ancienne et répartie sur tout le territoire, peut sans trop de peine présenter 10 124 candidatures confirmant sa position de premier parti politique, l'UC, créée deux mois plus tôt, parvient à rassembler 6 954 candidats et devient de ce fait, le 2<sup>e</sup> parti marocain. Un tel résultat semble difficile à obtenir sans l'aide directe des autorités locales (20). Le RNI et le PND ont un électorat relativement dispersé mais ils disposent du réseau d'élus mis en place en 1976 et 1977. Ils présentent respectivement 6 365 et 6 126 candidats. Tandis que le Mouvement Populaire dont l'implantation est plus localisée dispose de 5 912 candidats.

La présence de 14 041 candidats sans affiliation partisane, appelés « neutres », constitue une donnée importante de ces élections locales. Le phénomène des « neutres » n'est pas sans rappeler celui des « Indépendants » de 1977. La signification est cependant différente en 1983. Il ne s'agit plus de combler un vide mais d'éviter le monopole des partis. On veut permettre aux notabilités dotées d'une clientèle personnelle de siéger à titre individuel dans les conseils.

### C) LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Le discours royal du 21 mai précède immédiatement l'ouverture de la campagne. Cet acte est fondamental puisqu'il fixe la portée et les limites assignées aux élections. Le Monarque rappelle le code implicite qui régit le système politique : l'expression démocratique ne doit pas remettre en cause les « institutions sacrées : l'Islam et le régime de monarchie constitutionnelle ». Les droits et libertés sont « garantis par le Roi du Maroc » affirme Hassan II. Ainsi les droits constitutionnels s'exercent lorsqu'ils sont reconnus par le « législateur suprême » investi à ce titre d'une compétence discrétionnaire et non liée. Le Roi, exprimant sa confiance dans « l'option pour la démocratie inspirée par Dieu », annonce pour les élections une « nouvelle expérience ». Il sera permis aux formations politiques d'utiliser un temps d'antenne à la Radio-Télévision. Il appartiendra à tous de se montrer « dignes du processus démocratique ». Les partis sont invités à cette occasion à mesurer leurs responsabilités de formation et d'encadrement des citoyens. « Ils pèseront bien les mots et réfléchiront aux promesses qu'ils vont formuler ». Les griefs anciens formulés par le Palais à l'encontre des partis, accusés de démagogie, réapparaissent ici en filigrane. Le sort de cette expérience, sous-entend le Roi, sera conditionné par l'usage que les responsables politiques en feront. La MAP agence de presse officielle, publie quelques jours plus tard un communiqué annonçant que seuls les 6 partis ayant présenté un nombre de candidats égal à 10 % des sièges seront admis à l'antenne. Le PPS, principale victime de cette restriction, conteste les privilèges du « groupe des six ».

(20) Plusieurs partis concurrents, notamment l'Istiqlal, affirment que la « réquisition » des candidats s'est opérée par voie administrative « jusque dans les couloirs des tribunaux ».

### 1. *Les interventions à la Radio-Télévision marocaine*

Le caractère personnalisé du jeu politique marocain se manifeste à l'écran et sur les ondes. Les leaders des six partis, tous ministres ou ex-ministres, interviennent pendant une quinzaine de minutes sans présenter de véritable programme. Chacun est soucieux de différencier sa formation des autres tout en développant des thèmes électoralistes assez semblables : après un hommage au Roi, les intervenants insistent sur la défense du monde rural, les besoins en logement, santé et éducation avec des appels souvent marqués aux jeunes et aux femmes. Les thèmes spécifiques ont davantage un caractère stratégique : les leaders définissent leur parti par sa position vis-à-vis du pouvoir central et tous considèrent l'enjeu de ces élections comme national. Mohamed Boucetta (Istiqlal) et Mahjoubi Ahardane (MP) mettent en avant l'appartenance de leur parti au Mouvement National et la légitimité naturelle qui en découlerait. Maâti Bouabid (UC) et Arsalane El Jadidi (PND) insistent sur la nouveauté de leur formation et l'innovation qu'elle représente pour l'avenir. Ahmed Osman (RNI) se déclare prêt à participer de nouveau à la majorité gouvernementale. Abderrahim Bouabid (USFP) déclare refuser « comme le font certains » d'accumuler les promesses et propose de s'attaquer immédiatement aux « questions urgentes » qui se posent aux pays.

L'innovation que représente ce passage à l'antenne n'est pas négligeable. Les citoyens marocains connaissent leurs ministres pour les avoir vus à la télévision ou aux actualités cinématographiques. Ils les connaissent moins comme leaders de formations politiques concurrentes. C'est en outre la première fois qu'Abderrahim Bouabid, demeuré dans l'opposition depuis plus de 20 ans, apparaît à l'antenne. L'impact de son intervention semble avoir été à la mesure de ce long silence et contribue à expliquer les résultats assez favorables obtenus par l'USFP malgré le nombre réduit de ses candidats.

On relativisera cependant l'impact de l'audio-visuel dans la société marocaine compte tenu du nombre relativement faible de récepteurs radio (environ 5 millions) et télévision (un million), ceux-ci étant surtout présents dans les villes. En outre, la diversité linguistique de la population (certaines régions sont purement berbérophones, une partie importante de la population ne comprend pas l'arabe littéral, langue officielle) limite singulièrement les effets d'une telle campagne dans le pays profond. Les porte-parole obligatoires qui sont à la campagne les notables lettrés et les agents d'autorité pour la diffusion des informations ou instructions (les deux n'étant pas toujours clairement dissociés dans les esprits) jouent un rôle d'autant plus déterminant.

### 2. *La campagne sur le terrain*

La campagne se révèle animée. Dans sa déclaration de presse du 11 juin, le ministre de l'Intérieur cite des chiffres qui montrent l'intérêt que les électeurs, les partis et ses services ont porté aux débats. Les meetings et réunions sont évalués à plus de 2 300 et toucheraient une population d'environ 650 000 personnes soit trois fois plus qu'en 1976.

Plutôt que de circonscrire les débats aux problèmes locaux les partis s'accordent à donner à leur campagne un caractère national défini par un thème stratégique qui sera repris jusqu'à la clôture par les leaders eux-mêmes. Le RNI se place dans un premier meeting le 22 mai à Casablanca sous le signe du « redressement » sur le plan local, il propose de nouveaux transferts de compétences et un contrôle des élus par les électeurs tout au long du mandat communal.

L'UC derrière Maâti Bouabid joue la « probité et l'attachement à l'intérêt public » et veut conquérir les jeunes électeurs sur le thème du « parti de la génération d'après l'Indépendance » (21). Afin de se démarquer des « partis artificiels », l'Istiqlal invoque son attachement à la tradition et à l'Islam ainsi que le nombre de ses candidats comme témoignages de sa légitimité. S'engageant à supprimer les disparités sociales et territoriales, les principaux dirigeants du parti, Mohamed Boucetta et Mohamed Douiri, citent en exemple au cours des meetings, les villes que gèrent les conseillers istiqlaliens depuis 1976 : Marrakech, Mohammedia, Ain Sbaa - Casablanca. Un programme en 113 points est présenté aux électeurs, on y trouve parmi des généralités quelques propositions visant une clientèle traditionnelle : développement des petits métiers, de l'artisanat, préservation des souks, renforcement de l'Islam par la généralisation des mosquées et des prédicateurs à tous « les établissements administratifs et scolaires ainsi que les entreprises » (22).

Le Mouvement Populaire réaffirme lui aussi son attachement aux valeurs traditionnelles sous le thème de « l'authenticité et de la justice sociale ». Mahjoubi Ahardane inaugure sa campagne dans un bourg du Moyen Atlas rappelant par là les racines berbères du Mouvement qui « a de tout temps choisi de militer dans la clarté ». L'attachement aux coutumes et à l'éthique doit, selon le MP, « faire face aux courants étrangers qui apportent tant de déviations et de licence » et permettre de fortifier la devise nationale marocaine : Dieu, la Patrie, le Roi.

Le PND mène une campagne plus discrète mais active sur le terrain, notamment dans le monde rural où il rivalise avec le MP. Dans son quotidien *Ad-demûqrati* (le démocrate), le PND s'affirme pour une « commune au service des citoyens » et se propose de lutter contre les disparités régionales par la promotion de la campagne et l'aide à accorder au fellah. Un des membres du bureau exécutif du PND est gravement mis en cause par l'USFP qui l'accuse d'avoir fait assassiner par « ses hommes de mains » de la tribu Mdakra un militant socialiste dans la province de Settat (23).

Les partis de gauche se mobilisent par divers meetings dans les principales villes. L'USFP notamment organise des rassemblements importants à Agadir, Rabat et surtout Casablanca où, selon le parti 100 000 militants se seraient réunis. « Nous ne promettons rien », disent les socialistes, car tant que les administrations centrales maintiendront en « tutelle » les élus, nous ne pourrons

(21) *Rissalat Al-Oumma* du 3 juin 1983.

(22) *L'Opinion* du 30 mai 1983.

(23) *Al-Ittihad Al-Ichtiraki* du 11 juin.

satisfaire « les besoins urgents des villes et des villages ». Il reste donc, selon l'USFP, le « combat quotidien » qu'exalte Abderrahim Bouabid dans son discours de Casablanca s'adressant notamment aux jeunes pour « débarrasser (le) peuple de l'oppression ». Le PPS multiplie les meetings en mettant en exergue la dégradation économique et sociale du pays, imputée à « la droite, toute la droite, l'ancienne et la nouvelle, étroitement associées aux postes de responsabilité, à l'échelle locale comme au niveau gouvernemental et dans les assemblées élues ». Le PPS se montre soucieux de justifier sa participation aux élections malgré la « partialité de l'Administration ». Il faut participer, estime le parti, pour donner confiance aux masses (24) car le processus démocratique « n'est pas irréversible ». On dénonce par ailleurs les partis « attrape-mouches », récemment créés, qui « se disent du centre parce qu'ils ont, en leur sein d'anciens adeptes de la gauche ». Cette allusion à l'UC et à Maâti Bouabid confirme le caractère national et très personnalisé de la campagne menée par l'ensemble des partis.

Seuls les « neutres », non organisés sur le plan national, font une campagne réellement locale. Usant de leur capital social personnel ou du soutien implicite accordé par les agents d'autorité, ils parviennent à combler, surtout dans les zones rurales, le vide laissé par les grands partis.

#### D) VOTES ET DÉPOUILLEMENTS : LE PROBLÈME DES MANIPULATIONS

Evoqué lors de chaque consultation électorale, le problème des manipulations réapparaît en 1983. Bien avant le jour des élections, les partis politiques qui s'estiment les plus visés par les interventions de l'administration dans le déroulement des opérations de vote et de dépouillement donnent l'alarme. L'Istiqlal, bien que membre de la majorité gouvernementale, exprime publiquement ses craintes avec une intensité croissante. L'opposition socialiste se demande « si la carte politique du pays ne va pas être établie à l'avance comme elle le fut quelques semaines avant le 3 juin 1977 » (25).

Les élections se déroulent dans le calme dans les 33 000 bureaux de vote ouverts sur l'ensemble du pays. La participation (71,93 %) importante par rapport à 1976 (66,45 %) illustre l'intérêt apporté par les citoyens marocains aux premières élections organisées depuis 6 ans. Diverses mesures ont été officiellement prises pour garantir la liberté et la vérité des opérations de votes. Au près des gouverneurs ont été placés 350 « coordinateurs » désignés par les partis politiques. Ces coordinateurs ont une mission assez vaste : résoudre en concertation avec les autorités les problèmes rencontrés au niveau local. Ils disposent par conséquent d'un pouvoir de conseil et de réclamation qui a pu jouer dans certains cas. En outre, en application des dispositions électorales, le Gouverneur désigne les présidents des bureaux de vote et leurs assesseurs parmi les fonctionnaires et électeurs de la commune (les instituteurs sont souvent sollicités pour ces fonctions). Les candidats désignent des délégués dont le nom est

(24) *Al Bayane* du 30 mai.

(25) *Al-Ittihad Al-Ichtiraki* du 19 mai.

communiqué au président du bureau de vote la veille du scrutin. Ces délégués ont droit à la présence en permanence dans le bureau et sont habilités à contrôler les opérations électorales. Au total 43 394 observateurs ont été proposés par les candidats. Des agents d'autorité ont refusé, dans certains cas, d'admettre les listes présentées par les partis d'opposition invoquant des délais tardifs ou des conditions d'âge non remplies (26).

Les opérations de vote donnent lieu à quelques flottements, notamment pour l'identification des électeurs. Le dahir du 1<sup>er</sup> septembre 1959 prévoit, dans son article 22, la possibilité de voter sans carte d'électeur à la condition que son identité soit reconnue par les membres du bureau ou par deux électeurs connus du bureau (27). Dans bien des cas, ce texte n'est pas respecté et seules les cartes d'électeurs sont admises. L'opposition dénonce l'abus d'un tel fait qui permet, semble-t-il, d'écarter des électeurs qui n'ont pu obtenir de carte et d'en faire voter d'autres dont l'identité n'est pas formellement établie. Il arrive dans les circonscriptions rurales que des électeurs présentent les cartes de toute une famille (supposée la leur) et soient autorisés et émettre une sorte de vote familial non prévu par les textes.

Le dépouillement soulève, lui aussi, quelques difficultés. Dans certaines circonscriptions, les délégués et les scrutateurs des candidats sont expulsés avant le décompte des voix. Dans plusieurs cas, mentionnés par l'opposition, les résultats partiels des bureaux de vote et les résultats globaux de la circonscription ne concordent pas. Il arrive même, semble-t-il, que des procès-verbaux soient modifiés après coup, les battus étant finalement déclarés élus et inversement (28).

La précision et l'accumulation des faits mentionnés par les partis tant de la majorité que de l'opposition, le fait qu'il ne soit pas possible aux électeurs d'assister au dépouillement, le non respect de la loi à propos de l'identité des électeurs, enfin les multiples témoignages que livrent spontanément les électeurs, lorsqu'on les interroge, sont autant d'indices révélateurs des manipulations effectuées. Il est cependant difficile de mesurer l'impact réel de ces détournements de votes. Les partis qui en sont victimes les surestiment probablement. Aucune donnée ne permet de vérifier si l'USFP a bénéficié, comme elle l'affirme, d'un « raz-de-marée » dans les grandes villes et dans quelle mesure les tableaux comparatifs des résultats « réels » et officiels que sa presse publie sont exacts (29).

De même, le RNI dénonce le « rôle de l'administration dans l'orientation des opérations de vote » mais sans précision. L'Istiqlal énumère dans *Al Alam*

(26) Le Ministre de l'Intérieur s'en explique dans sa déclaration du 11 juin.

(27) Une telle disposition mériterait sans doute d'être modifiée car la « reconnaissance » de l'identité peut s'avérer très subjective. Elle n'a plus lieu d'être en raison de la généralisation de la carte nationale d'identité. Il suffirait de prévoir le vote soit sur présentation de la carte d'électeur, soit d'une pièce d'identité.

(28) Les candidats ne parviennent pas toujours à obtenir des présidents qu'ils proclament publiquement les résultats, ni de l'autorité locale qu'elle leur remette les P.V. officiels établis après le dépouillement.

(29) *Al-Itihad Al-Ichiraki* du 14 au 17 juin.

et *L'Opinion* les cas suspects comme dans neuf communes de Casablanca où, une semaine après le dépouillement, les résultats n'étaient pas encore publiés. En revanche, ce parti se gardera de protester aux législatives indirectes lorsque les résultats lui seront favorables. L'UC, elle-même, pourtant bénéficiaire de nombreuses manipulations, estime qu'elle « aurait pu obtenir un résultat meilleur sans l'intervention de certains agents de l'Administration dans le déroulement normal des opérations de vote » (30). Aucune démarche ou protestation conjointe n'est cependant organisée par les partis pour assurer la parfaite régularité des opérations électorales que tous déclarent souhaiter.

Le Ministre de l'Intérieur fait le 16 juin à la Chambre des Représentants une déclaration dans laquelle il se félicite de la « foi de la démocratie » exprimée par « le peuple marocain ». A propos des réclamations des partis, le Ministre évoque les « déceptions face aux résultats qui ont constitué une évidente sanction des gestions locales » et réaffirme que « l'Administration n'a défavorisé personne ».

Le problème est dès lors posé au niveau gouvernemental. Dans une lettre adressée au 1<sup>er</sup> Ministre, M. Boucetta déclare que les ministres istiglaliens n'ont pas pris connaissance au préalable de la déclaration et qu'ils émettent des « réserves ». Cette protestation mesurée étonne le RNI, considérant que dans ces conditions l'Istiqlal devrait quitter la coalition gouvernementale. Les groupes istiglaliens et USFP contestent vivement à la Chambre la semaine suivante les propos du Ministre de l'Intérieur estimant que la « loi et les droits du citoyen ont été violés » et qu'il importe de « rectifier le cours de l'édification démocratique » (31). Cette protestation demeure cependant purement formelle et n'est suivie d'aucune motion parlementaire.

#### E) LES RÉSULTATS (31 bis)

Compte tenu des incertitudes qui s'attachent aux scrutins marocains il est hasardeux, de faire un commentaire en profondeur des tendances de l'électorat. Tout déplacement de voix, changement ou confirmation de majorité peut tout aussi bien résulter d'une forte poussée électorale subie ou tolérée par le pouvoir central que d'une manipulation des votes intervenue selon le mot d'un des organes de presse de l'opposition « avant, pendant et après » le scrutin. Les résultats sont donc à lire de très haut ou de très bas. Les équilibres globaux sont déterminés par le pouvoir central en fonction d'une conception pluraliste mais subordonnée de la classe politique. Il est implicitement admis qu'aucun parti ne peut, à lui seul, être majoritaire mais que tous doivent être présents même à titre de figuration. Localement, le poids des personnalités, des patronages et des alliances, l'existence d'enjeux socio-politiques souvent complexes, l'intérêt manifesté à la circonscription par les autorités, ou au contraire la fermeté des

(30) *Rissalat Al-Oumma* du 17 juin.

(31) Déclaration de M. Abdelwahad Radi du 21 juin. Le Bureau politique du PPS demande l'annulation du scrutin, le renvoi du Gouvernement et l'organisation de nouvelles élections, *Al Bayane* du 15 juin 1983.

(31 bis) Cf. *infra* « Annexes — Chronique Maroc » II.

électeurs et celle du président du bureau peuvent influencer de manière décisive sur les résultats. Chaque circonscription pourrait à elle seule faire l'objet d'une étude approfondie impliquant la prise en compte de facteurs politiques, familiaux, ethniques, historiques ou simplement conjoncturels qui décident du choix final.

1. *Comparaison 1976-1983 : des rapports de forces inchangés, une carte politique mouvante*

Les équilibres globaux n'ont pas considérablement varié depuis 1976. Chacun des partis retrouve à 2 ou 3 % près les voix qu'il détenait lors des précédentes élections communales. Les candidats sans affiliation partisane disposaient de 64,43 % des suffrages exprimés. En 1983, les « neutres » (21,13 %) partageant ces voix avec les trois nouveaux partis : RNI (13,58 %), PND (11,59 %) et UC (15,57 %) soit 61,87 % au total des voix (2,5 % de moins que les « Indépendants » de 1976). Les partis plus anciens et plus colorés idéologiquement bénéficient de la même stabilité. L'Istiqlal améliore un peu ses suffrages : 17,98 % contre 16,34 % en 1976 le Mouvement Populaire nettement plus : 11,63 % contre 7,82 %.

Face à ce bloc hétérogène de partis conservateurs et néo-conservateurs, la gauche marocaine est maintenue dans la position marginale mais relativement stable qu'elle connaît depuis l'Indépendance. L'USFP garde à peu près ses positions : 6,22 % contre 6,54 % en 1976, malgré la diminution d'un tiers du nombre de ses candidats. Le PPS est en hausse après un effort sensible pour être présent dans un plus grand nombre de circonscriptions : 0,69 % des suffrages contre 0,19 % en 1976. Il demeure cependant cantonné au même rang que les plus petits partis organisés autour de personnalités isolées : PDI (0,61 %) MPDC (0,89 %) PA (0,19 %).

Les résultats comparés de 1976 et 1983 reflètent une profonde instabilité de la carte électorale du Maroc qui s'explique par la volonté du pouvoir central d'éviter l'enracinement des partis. Le Ministre de l'Intérieur se félicite ouvertement lors de sa déclaration devant la Chambre du fait que « de nombreuses communes considérées par certaines forces politiques comme des bastions inébranlables ont changé de mains ». Il rappelle à cette occasion aux partis que « l'héritage... n'est ni inéluctable, ni automatique, ni assuré en matière politique », les invitant à redoubler d'efforts lors des prochaines consultations. La règle du jeu est ainsi rappelée. On lui trouve un nouveau nom : « l'alternance ». Le mot lâché par Ahmed Reda Guedira, proche conseiller du Roi, est repris par la presse pro-gouvernementale. Les partis devraient alterner au pouvoir aussi bien au niveau local que national, permettant « le changement et par là même un défolement que ne sauraient offrir les régimes de démocratie purement formelle » (32).

Les changements de majorité ont été plus fréquents dans les villes que dans les campagnes. Certains « fiefs » électoraux se sont confirmés dans le pays

(32) « L'alternance », éditorial de Moulay Ahmed Alaoui reproduit par *Maroc Magazine* du 6 juillet 1983. Ahmed Reda Guedira évoque la question dans plusieurs interviews données à des journaux en 1983.

profond. Les positions du MP dans le moyen Atlas (Provinces de Khénifra, d'Azilal) et du Rif (Provinces de Nador, Tétouan) n'ont pas été sérieusement menacées, pas plus que certaines des situations acquises par l'Istiqlal notamment Marrakech.

Certaines personnalités sans affiliation partisane ou attachées à de petits partis ont été confirmées sans difficultés dans leurs fonctions d'élu communal. Dans les villes en revanche, les partis et les personnalités ont donné une dimension nationale aux enjeux locaux. L'apparition sur la scène politique de l'UC, du RNI et du PND qui n'existaient pas en 1976 a sensiblement modifié les données électorales. Ces trois formations se partagent 34 des 56 municipalités, provoquant autant de reclassements et de changements de résidence dans les conseils.

Les municipalités de Casablanca et de Rabat font l'objet de mutations importantes en partie liées à leur changement de statut. L'agglomération de Casablanca était en 1976 partagée entre les « neutres », l'Istiqlal, l'USFP et le PPS. Désormais l'UC détient la majorité dans 9 municipalités sur 14, l'Istiqlal dans deux, l'USFP et le RNI en contrôlent chacun une. Les trois nouvelles municipalités de Rabat sont partagées entre l'UC et le RNI marquant ainsi la défaite de l'USFP, de même que Salé qui passe entre les mains du PND.

L'USFP perd Larache, Kasba Tadla, Sidi Kacem, Béni-Mellal mais gagne Oujda, Tétouan, Mohammedia, Ksar-El Kébir et Meknès qui a fait l'objet de plusieurs polémiques pendant la campagne (33). Il ne se maintient que là où son assise est solide : Agadir (mais A. Bouabid y avait été battu aux législatives de 1977) et Fès (4 députés USFP en 1977).

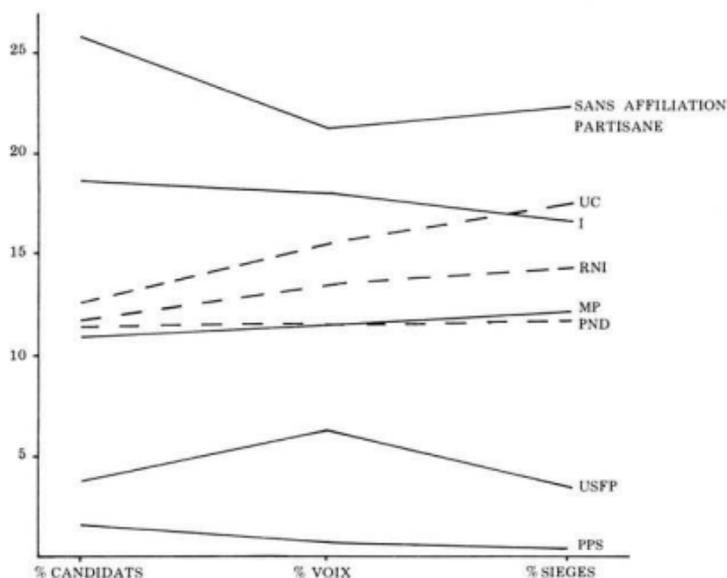
L'Istiqlal maintient quelques unes de ses positions : Marrakech, Taza, Sidi Slimane mais perd des villes économiquement en pleine mutation comme Oujda (USFP) Berkane (MPDC) Mohammedia (USFP). En revanche l'Istiqlal gagne sur l'USFP, Larache et Sidi Kacem et s'implante dans le Sud Saharien.

## 2. De la candidature au siège : plus-values et décôtes.

Les légères inflexions qui affectent les rapports de force électoraux peuvent être mieux appréciées quantitativement et qualitativement par la mise en comparaison de trois types de données évaluées en pourcentage : les candidats, les voix et les sièges (tableau et graphique ci-dessous). Si l'on admet l'hypothèse selon laquelle la représentation électorale des partis est le produit conjoint de tendances spontanées et contrôlées à des degrés divers par l'appareil étatique et que les manipulations sont plus effectives dans la ventilation des voix et des sièges, on peut tirer les interprétations suivantes.

(33) *L'Opinion* du 1<sup>er</sup> juin affirme que le Gouverneur de Meknès aurait réuni les caïds d'arrondissement en leur faisant part d'instructions pour que la majorité des 35 sièges soit attribuée à l'UC (11) et au RNI (9) le reste était « à répartir entre les autres partis ». Le gouverneur apportera ultérieurement un démenti. Par ailleurs est mise en cause l'action de M. Ben Cheikh, membre du gouvernement et candidat élu qui aurait mobilisé les agents d'autorité pour sa campagne (*Al Bayane* du 8 juin 1983). En définitive, l'Istiqlal et l'USFP se partagent la majorité et font alliance pour empêcher M. Ben Cheikh d'être élu à la présidence.

## ELECTIONS COMMUNALES



Parti	% candidats	% voix	% sièges
Sans affiliation	25,9	21,1	22,3
Istiqlal	18,7	18	16,8
UC	12,8	15,5	17,6
RNI	11,7	13,5	14,3
PND	11,4	11,5	11,9
MP	10,9	11,6	12,1
USFP	3,9	6,2	3,4
PPS	1,7	0,6	0,3

Les néo-conservateurs (UC, RNI, PND) et le Mouvement Populaire se situant au départ dans la même fourchette (10-12 % des candidats) ont bénéficié d'une sur-représentation sensible (surtout pour l'UC et le RNI, créés tous deux sur initiative du pouvoir, qui distancent nettement les autres partis). En revanche, l'Istiqlal, a été réduit en voix et plus encore en sièges. Tombant à un niveau inférieur à celui de l'UC, l'USFP, bénéficie d'une plus-value en voix mais subit une réduction importante des sièges.

Le PPS est victime d'une décote sensible en voix et en sièges. Le phénomène des non affiliés (nombre très élevé de candidats, effondrement relatif des voix et surcote en sièges) est interprété par le Ministre de l'Intérieur comme

une « performance » traduisant une volonté de « démarcation » des électeurs par rapport aux partis. On peut penser que la réduction des voix et des sièges résulte du tri effectué par l'Administration et par les électeurs.

### 3. Profil socio-culturel des élus et indices de modernité

Les données rendues publiques par le Ministre de l'Intérieur (sexe, âge, niveau scolaire, professions) permettent d'évaluer approximativement le profil des élus (34). On retrouve en 1983 certaines des constantes de la sociologie électorale marocaine avec quelques évolutions.

La présence très timide des femmes (36 pour plus de 15 000 siège malgré un effort sensible au niveau des candidatures) témoigne des pesanteurs sociologiques qui affectent aussi bien l'État, l'électorat que les partis politiques eux-mêmes. Ces derniers, malgré un discours volontiers féminisant durant la campagne, n'ont donné que de faibles possibilités à leurs militantes d'être élues. Les élues dépourvues d'affiliation partisane sont proportionnellement en aussi grand nombre que celles élues avec étiquette (7 sur 36). L'âge des élus locaux n'a pratiquement pas varié depuis les élections de 1960. On note une légère tendance au vieillissement (53,5 % des élus ont plus de 45 ans en 1983; en 1976 le chiffre était de 51,6 %).

Les changements dont plus sensibles en ce qui concerne le niveau d'éducation et la ventilation des professions. Le nombre des élus ayant une formation secondaire et supérieure a augmenté depuis 1976 (il était de 17 %, il est désormais de 26,8 %), ce qui illustre une tendance à l'amélioration de la formation de la population.

La répartition des élus entre catégories professionnelles reflète par ailleurs la croissance de la population urbaine. Le nombre des agriculteurs diminue (49,5 % contre 62,04 % en 1976) tandis que des professions plus spécifiquement urbaines comme fonctionnaires, enseignants, professions libérales, salariés du secteur privé augmentent.

Il est intéressant de croiser ces diverses données avec les tendances politiques. Sans vouloir entrer dans le débat désormais classique sur la pertinence du concept de modernisation, on se contentera de souligner le fait que les élites administratives et politiques marocaines se réfèrent fréquemment aux valeurs liées à la modernité des élus. Celle-ci est généralement appréciée en regard du nombre grandissant de femmes, de jeunes et de cadres. Il est possible de voir comment les partis se classent selon des indices de modernisation que les données officielles permettent d'établir très approximativement : nombre de femmes, d'élus de moins de 45 ans de formation secondaire ou supérieure, ayant des professions de type moderne (fonctionnaires, enseignants, professions libérales, salariés du secteur privé) sans se dissimuler le caractère très rudi-

(34) Il n'existe pas entre les élus et les candidats de différence significative comme l'ont montré plusieurs études relatives aux élections antérieures, cf notamment R. LEVEAU *Le fellah marocain, défenseur du trône*, FNSP, 1976 p. 163. M. SEHIMI « Les élections communales de 1976 », *RJPEM*, Rabat, décembre 1977.

mentaire de ces catégories. En contrepoint, on se référera au critère profession agricole qui permet d'apprécier l'audience de la formation politique en milieu rural.

Le tableau ci-dessous établit un classement à partir des pourcentages publiés. On peut admettre qu'il existe trois groupes de partis selon qu'ils se situent au delà, ou en deçà de la moyenne nationale.

TABLEAU DES INDICES DE MODERNITÉ

(% des élus du parti pour chaque rubrique)

	Partis (ordre décroissant)	Femmes élues	Moins de 45 ans	Secondaire Supérieur	Professions « modernes »	Agriculteurs
I	USFP	1,4	71,8	77,8	79,5	4,2
	PPS	0	84,1	42,2	42	36,8
II	UC	0,2	49,7	32,1	28,9	45
	ISTIQLAL	0,2	43,5	23,6	26,4	48,9
III	SAP	0,2	46,6	23,6	21,7	51,2
	RNI	0,2	42,6	24,4	21,7	53,7
	PND	0,5	46,7	22,5	21,3	56,2
	MP	0	42,4	19,9	21,3	55
	Moyenne nationale	0,2	46,3	26,8	24,2	49,5

Les données du groupe I constitué par l'USFP et le PPS reflètent sensiblement les thèmes politiques avancés par ces partis (importance donnée aux jeunes, aux enseignants, volonté modernisatrice et méfiance vis-à-vis des notables et de la tradition). L'USFP est le parti qui compte la plus grande proportion de femmes, de diplômés, de professions « modernes » parmi ses élus, mais aussi le moins d'agriculteurs, confirmant par là son implantation principalement urbaine (86 % de ses élus dans les villes). Le PPS fait davantage confiance aux jeunes; en revanche, aucune candidate du parti n'est élue. Les élus ont une origine professionnelle plus diversifiée que chez les socialistes : 42 % de professions de type moderne et 36,8 % d'agriculteurs.

Le groupe 2 (UC, Istiqlal) se situe aux alentours de la moyenne nationale. L'UC dispose d'un avantage sensible pour le niveau d'éducation et la représentation urbaine mais moindre pour l'âge et les professions. La vocation « moderniste » affichée par l'UC est réelle mais à relativiser compte tenu du faible nombre d'élues (7 sur 6 953 conseillers) et de l'âge de ses conseillers (50 % ont plus de 45 ans). L'Istiqlal en dépit d'élus relativement âgés (25,8 % de plus de 54 ans) est assez représentatif de la moyenne nationale notamment en ce qui

concerne le dosage urbain-rural (83,46 % des conseillers istiqlaliens sont élus dans les communes rurales et un sur deux est agriculteur).

Le groupe 3 (sans affiliation, RNI, PND, MP) est situé en dessous de la moyenne nationale en ce qui concerne les indices de modernité. En dehors de l'exceptionnelle représentation féminine du PND (10 élues), ces courants politiques se caractérisent par des élus plus âgés, un niveau d'éducation moins élevé et une représentation accrue des agriculteurs et du monde rural.

#### *4. Les distorsions rural-urbain*

La sur-représentation des campagnes (83 % des sièges à pourvoir au profit de 68 % des électeurs ruraux et 53 % de la population) conduit la plupart des mouvements politiques à présenter davantage de candidats dans les communes rurales que dans les villes. Seuls les partis les moins importants (USFP, PPS, PDI, MPDC) ont fait l'inverse pour des raisons de recrutement sociologique et de stratégie électorale. Cette stratégie a été relativement payante pour l'USFP dont l'électorat a toujours été localisé dans les grandes villes et qui s'octroie la première place dans les municipalités en 1983 avec 22,66 % des suffrages exprimés. Les 3/4 de ses élus (425 sur 538) siègent dans les conseils municipaux, 38 dans les centres autonomes (petites villes) et 75 dans les conseils ruraux.

En revanche le PPS a été victime du scrutin : 678 candidats présentés dans les villes n'ont obtenu que 2 sièges. Tandis que 270 candidats ruraux en obtiennent 17. Ce phénomène est inattendu s'agissant d'une formation qui a gardé une phraséologie assez ouvriériste et dont les quotidiens se diffusent essentiellement dans les villes. Diverses raisons peuvent éclairer ces résultats. L'USFP occupe le terrain oppositionnel dans les villes, elle est moins présente dans les campagnes, offrant par là un débouché au PPS auprès de certaines catégories rurales tentées par l'opposition. Par ailleurs, la méfiance que l'Etat n'a cessé de manifester vis-à-vis des communistes marocains peut expliquer une vigilance accrue » à l'égard de leur action dans les villes, notamment Casablanca. Enfin, un certain nombre d'élus ruraux paraissent ne s'être déclarés PPS qu'après leur élection.

Les deux partis politiques gagnants de ces élections, l'Istiqlal (17,18 % des suffrages) et l'UC (15,57 %) se sont affrontés dans une compétition serrée autant dans les villes que dans les campagnes. Le jeu combiné des faibles majorités et des découpages complexes assure à l'UC un net avantage dans les conseils urbains malgré un nombre de voix plus restreint. Dans les communes rurales, les 7 700 candidats istiqlaliens l'ont emporté largement (18,15 % des suffrages) sur leurs 5 000 rivaux UC (15,35 % des voix) mais se sont vu attribuer un nombre de sièges à peine supérieur (2 174 contre 2 124 à l'UC) ce qui semble confirmer la thèse de manipulations au profit d'un parti supposé bénéficier des faveurs du pouvoir. Les autres partis RNI, PND, MP ont, dans les campagnes, des chiffres presque identiques en candidats (entre 11 et 12 % du total par chacun d'entre eux) voix (entre 12 et 14 %) et sièges (12,5 % — 14,5 %). Par contre les résultats dans les villes ont été plus favorables au RNI (près de 12 % des sièges) qu'au PND (9,8 %) et surtout au M.P. (6,75 %) ces deux dernières formations ayant un

impact essentiellement rural. Les « neutres » avec 24,62 % des voix et 29,5 % des sièges dans les petites communes représentent bien ce contrepois rural avec lequel on a voulu réduire l'influence nationale des partis. Les résultats des centres autonomes (petites villes) méritent une attention particulière. L'UC y bénéficie de ses meilleurs résultats (26 % des sièges pour 15 % de candidats) ainsi que l'Istiqlal (20 % des sièges pour 19,27 % de candidats). Les petits centres urbains sont dotés d'élus plus « modernes » que les campagnes mais moins à gauche que les villes.

### III. — D'UNE ÉLECTION À L'AUTRE : LA « TRANSITION » POLITIQUE

Le caractère national donné aux élections communales de 1983 se trouve confirmé par la suite des événements. Le Roi décide en novembre de reporter les élections législatives « en raison des circonstances » (l'affaire saharienne) et s'attribue « à titre d'interim » le pouvoir législatif en se fondant sur l'article 19 de la Constitution qui fait de lui « le représentant suprême de la Nation ». Une telle décision, juridiquement contestable, ne soulève guère l'opposition des partis qui lors de la campagne électorale ont tous affirmé leur soutien à la politique saharienne du Monarque.

Les élections de 1983 servent en outre de cadre à la définition d'une majorité élargie aux six partis admis à l'antenne lors de la campagne. Un gouvernement dit « d'Union Nationale » constitué le 30 Novembre 1983 est confié à Karim Lamrani, proche du Roi et directeur de l'Office Chérifien des Phosphates. Les responsables des six partis sont nommés Ministres d'Etat sans portefeuille. L'USFP reçoit en outre le ministère de la Coopération tout en estimant devoir limiter sa participation « aux tâches relatives à la question nationale et au redressement de la démocratie » et laisser « la gestion quotidienne à ceux des responsables qui ont engagé le pays dans la situation critique où il se trouve » (35).

La mission dévolue à ce gouvernement est double : être une « cellule de conception » pour le référendum des populations sahraouies recommandé par l'OUA et préparer les futures élections législatives. Cet objectif devra être en partie révisé. Le Maroc ne parvient pas à s'entendre avec l'OUA sur les préalables de la consultation saharienne (problème du cessez-le-feu et établissement des listes de Sahraouis) ce qui rend impossible le référendum. D'autre part, les troubles violents intervenus en janvier 1984 dans plusieurs villes du Maroc (notamment Marrakech, Tétouan et Nador) à la suite d'augmentations de prix recommandées par le FMI rendent difficile l'organisation immédiate des élections législatives qui sont reportées de nouveau.

(35) Rapport du Bureau politique devant le comité central de l'USFP, *Al-Ittihad Al-Ichdiraki* du 16 novembre 1983. L'USFP justifie ce compromis politique par le fait qu'il s'agit d'un gouvernement de transition à durée et mission délimitées. Cette analyse ne tient pas compte toutefois du principe de la solidarité gouvernementale.

Entre-temps le Maroc entend rompre son isolement diplomatique grandissant par l'alliance avec la Libye. Le traité « d'Union arabo-africaine » conclu le 13 août 1984 à Oujda vise en outre à se ménager un adversaire difficile. L'alliance avec Kadhafi se révèle très populaire sur le plan intérieur. On la considère comme un bon tour joué aux Algériens et l'on espère des retombées positives sur le plan économique. Les premiers contingents de travailleurs marocains partent pour la Libye lorsqu'est organisé le référendum d'approbation du traité. Il aurait été possible de faire approuver le traité par la future Chambre des Représentants. Mais la volonté de donner un caractère populaire et spectaculaire à cette alliance incite les rédacteurs du traité à prévoir expressément dans l'article 16 une approbation référendaire. Celle-ci est acquise le 31 août 1984, au terme d'une campagne unanime et d'une mobilisation massive de l'électorat. Chacun est incité à voter sur simple présentation d'une pièce d'identité sans aucune condition d'inscription sur les listes électorales et dans n'importe quel bureau de vote, ce qui rend possible, voire favorise, les votes multiples.

Personne, toutefois ne s'en émeut, considérant comme essentiel d'affirmer la quasi unanimité de la Nation dans le soutien de la cause saharienne vis-à-vis de l'opinion mondiale. 99,97 % des votants expriment leur approbation et il ne s'est trouvé que 2130 électeurs pour voter non (36). Le référendum obtient un succès presque absolu dans les provinces sahariennes (19 non sur près de 100 000 électeurs).

Dans les jours qui suivent le référendum, les corps constitués, Ouléma, Chorfa, communautés israélites, ordres professionnels, Conseils locaux, associations et entreprises multiplient les messages de soutien au Monarque qui comme par le passé utilise toutes les ressources légitimantes à l'appui de sa politique et de sa personne. Les élections locales et le référendum ont ainsi rempli leur fonction d'intégration et permis de redéfinir un nouvel accord au moins temporaire, avec les grandes groupes politiques.

#### IV. — LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Ces élections sont précédées par le renouvellement des assemblées préfectorales et provinciales (10 août 1984) ainsi que les chambres professionnelles (17 et 24 août) qui toutes concourent à la désignation d'un tiers des représentants. La campagne se limite surtout à des contacts personnels et quelques tractations d'états-majors. Assez peu de changement interviennent dans la composition de ces instances, sinon pour les assemblées provinciales, une

(36) Dans la plupart des provinces, les « oui » obtiennent 100 % des suffrages exprimés. En revanche, certaines provinces ont des proportions de non dépassant sensiblement la moyenne nationale ainsi Rabat (0,05 %) Tanger (0,33 %) et surtout Casablanca— Ain Chok (0,73 %). Le vote urbain se confirme comme plus volontiers contestataire et plus difficile à contrôler.

amplification des écarts par rapport aux communales, l'UC obtenant 205 des 729 sièges à pourvoir, l'Istiqlal étant en régression avec 109 sièges et l'USFP en légère progression avec 41 sièges.

La désignation de la nouvelle Chambre des Représentants fixée au 14 septembre fait l'objet de quelques innovations légales et réglementaires qui traduisent, semble-t-il, le désir d'élargir la représentativité du corps législatif sans remettre en cause la situation politique acquise au lendemain des communales. Le dahir du 27 janvier 1984 porte à 306 le nombre des sièges à pourvoir soit une augmentation de 16 % par rapport à 1977 qui correspond grosso modo à l'accroissement de la population. Les deux tiers, soit 204 députés, sont élus au suffrage universel direct selon le scrutin uninominal majoritaire à un tour. Le tiers restant (102 représentants) est élu indirectement par les conseils communaux (60 représentants), les chambres professionnelles (32 représentants), les représentants des salariés (10 représentants) à la représentation proportionnelle. Le nouveau Parlement assure une légère sur-représentation des élus issus des assemblées locales (25 % d'augmentation) au détriment des chambres professionnelles (37).

#### A) LE SCRUTIN DIRECT

Les nouvelles circonscriptions électorales sont constituées sur la base de celles qui ont été instituées pour les communales à raison d'un représentant élu au suffrage direct pour 100 000 habitants environ. Toutefois les disparités considérables apparaissent dans le détail. Celles-ci sont dues pour une bonne part à l'inégale répartition de la population sur le territoire. Les zones rurales sont sur-représentées par rapport aux zones urbaines. A titre d'exemple, le député de Boujdour représente moins de 8 500 habitants, tandis que ceux de la province de Tétouan représentent chacun 117 000 habitants. En outre, la délimitation des circonscriptions s'opère selon des techniques de découpage qui, au Maroc comme ailleurs, tendent à défavoriser les partis d'opposition. Casablanca et Rabat sont ainsi l'objet de redécoupages complexes à partir de ceux déjà opérés pour les communales.

S'agissant des électeurs, l'innovation réside dans le droit de vote accordé aux Marocains résidant à l'étranger. L'importance croissante de cette partie de la population, son attachement au pays et la masse considérable des devises qu'elle rapatriait justifiaient une représentation au Parlement. Cinq circonscriptions sont établies dont deux en France et une pour le monde arabe. L'opposition se félicite de cette innovation tout en s'inquiétant des possibilités de manipulations laissées aux ambassades et consulats chargés des opérations électorales (39).

(37) Comme le souligne *Al Bayane* du 22 juin 1983 lors de l'étude de l'avant-projet. On peut remarquer en outre que certaines provinces comme El-Kelâa, Meknès sont relativement avantagées par rapport aux autres.

(38) Intervention de Ali Yata devant les commissions parlementaires le 20 juin 1983 reproduite par *Al Bayane* du 22 juin 1983.

### 1. Candidats et partis

Seules les candidatures présentées au nom des partis politiques sont admises ainsi que le Roi l'annonce dans son discours du 20 août 1984. Se fondant sur l'article 3 de la Constitution (39), le Chef de l'Etat estime que toute candidature individuelle ne serait pas juridiquement recevable et qu'en outre les élus non partisans pourraient être tentés de « monnayer » leur voix à chaque crise gouvernementale. On peut penser que cette innovation vise à contrôler le processus de fractionnement de la classe politique en décourageant notamment les candidatures islamistes (40). Elle conduira l'Administration à attribuer d'office à certains candidats des étiquettes politiques, sans toujours en référer aux partis concernés. Dans plusieurs circonscriptions, des candidats se réclamant d'un même parti politique se trouveront ainsi en concurrence. En définitive, 1 333 candidats s'inscrivent, soit une moyenne de 7 candidats par siège. douze partis sont présents, dont l'Organisation d'Action Démocratique et Populaire qui affronte pour la première fois l'épreuve électorale.

La ventilation politique et sociologique des candidatures révèle beaucoup de points communs avec les communales.

— Le pourcentage assez modeste de candidats sortants, 135 sur 267 (soit un sur deux) peut étonner s'agissant d'une fonction peu astreignante et relativement bien rémunérée. Cette faible professionnalisation de la classe politique peut s'expliquer par la composition de la Chambre de 1977. Celle-ci a été élue après une longue période de vide politique. Les partis issus du Mouvement National étaient très inégalement implantés en raison des années passées dans l'opposition ou dans la clandestinité. Les nombreuses candidatures « indépendantes » étaient plus ou moins suscitées par les agents d'autorité obligés de parer au plus pressé. La conscience politique du représentant moyen était de ce fait assez peu élevée, comme en témoignent les taux d'absentéisme (41) et le peu de popularité du Parlement (42). Dans bien des cas, les représentants ne sont pas parvenus à établir des liens réels ou durables avec leurs électeurs, ce qui a conduit les partis politiques à ne pas recourir à leurs services en 1984.

— Les autres données connues, relatives aux candidats, confirment le faible nombre de femmes (15, soit un peu plus de 10 % du total, ce qui correspond aux taux actuels de féminisation de la fonction publique). Le relatif vieillissement des candidats (les moins de 35 ans ne constituent désormais que 18,80 % du total contre 31 % en 1977) et l'augmentation de leur niveau d'instruction traduisent l'évolution générale de la société marocaine.

— La répartition géographique des candidatures reflète approximativement les stratégies dévolues aux différents partis. L'Istiqlal, l'UC et le RNI

(39) « Les partis politiques, les organisations syndicales, les conseils communaux et les chambres professionnelles concourent à l'organisation et à la représentation des citoyens ».

(40) V. en ce sens P. BALTA, « Les élections législatives du 14 septembre », *Le Monde* du 13 septembre 1984.

(41) Cf. les rapports présentés au colloque sur *L'expérience parlementaire marocaine*, Faculté de Droit de Rabat, mai 1984.

(42) Z. DAUD, « Le Procès du Parlement », Revue « *Lamalif* », 1982, Rabat.

présentent des candidats dans presque toutes les circonscriptions avec quelques candidatures multiples dans les provinces de Béni-Mellal, Khénifra (Istiqlal), El-Kelâa, Errachidia (UC). Les Indépendants de 1977 présentaient 38 % des candidats, soit à peu près autant que l'UC, le RNI et le PND ensemble (40 %), ce qui traduit ici encore la constance du marais politique. Le PND s'affirme rural et délaisse volontiers les grandes villes (Rabat, Salé, Casablanca, Fès, Tanger); il est en outre très présent dans le sud saharien. Le MP, avec 166 candidats, tient ses positions traditionnelles du Moyen-Atlas battant un étonnant record dans la province de Khénifra où il présente à lui seul 10 candidats pour 4 sièges (43). En revanche, le MP ne cherche pas à progresser dans le Nord (à Tanger, Al-Hoceima, Nador et Oujda, il ne parvient pas à couvrir l'ensemble des circonscriptions). L'USFP (171 candidats) confirme sa stratégie urbaine; elle est partout présente dans les capitales régionales mais délaisse les zones sahariennes (aucun candidat présent). Relativement équilibré, bien que réduit, le dispositif du PPS est bien implanté dans les villes; ils se déploie avec 160 candidats de l'extrême-sud (un candidat dans chaque province saharienne) au nord et même dans l'oriental (Oujda, Figuig); le PPS entend de la sorte confirmer son image de parti d'importance nationale. L'OADP (31 candidats) tente surtout sa chance dans les villes (Agadir, Fès, Rabat, Mohammedia, Marrakech).

## 2. La campagne

Le ton général de la campagne est beaucoup moins passionné qu'en 1977 et en 1983. Les meetings les plus importants ne rassemblent guère plus de 4 à 5 000 personnes (44). Un certain essoufflement de l'électorat après deux consultations successives, mais aussi probablement le sentiment que l'essentiel est déjà joué au niveau des responsables politiques en concertation avec les plus hauts responsables de l'Etat peuvent expliquer ce phénomène. Ceci illustre les limites de la fonction socialisante ou même « anesthésiante » des consultations électorales sans enjeu véritable pour les électeurs.

Au cours de débats, en définitive assez peu politisés, les ressources politiques que le candidat maîtrise constituent des atouts déterminants. D'où l'importance de l'appui accordé par le réseau des caïds qui parfois demeurent dans l'ombre et des chioukh et moqqaddemine qui agissent sur le terrain. Ceux-ci sont certes le plus souvent contrôlés par le Ministère de l'Intérieur, mais pas absolument comme l'affirme le Ministre lui-même dans sa conférence de presse (45). Enfin la distribution de prébendes, cadeaux, autorisations diverses est un facteur important de manipulation au moment de la campagne. Face à

(43) La diversité historique des communautés berbères, la bonne implantation du MP, la quasi-certitude d'être élu et une certaine volonté de l'Administration de brouiller le jeu expliquent cet afflux de candidatures. Il y a trois candidats MP pour le siège de El Kebab mais aussi deux UC, c'est l'ancien porte-parole du groupe MP à la Chambre Houssa Khettabi qui l'emportera. A Midelt, deux MP affrontent deux UC mais ils sont tous battus au profit du candidat RNI, ce qui évite de justesse un monopole MP dans la province.

(44) Cf. les chiffres fournis par M. SEHIMI, article cité.

(45) Déclaration du Ministre de l'Intérieur de 15 septembre 1984.

des populations parfois en dessous du seuil mondial de pauvreté, la distribution de cadeaux (nourriture, chaussures, vêtements) peut être l'argument qui emporte le vote d'une famille ou d'un douar.

Les thèmes politiques développés à travers des slogans plutôt qu'à partir de programmes structurés (46) sont orchestrés par les leaders des partis. Les six ministres d'Etat sont « libérés de leurs fonctions » (47) au début de la campagne, à la différence de ce qui s'était produit en 1977. Tous interviennent de nouveau à la RTM mais en outre Ali Yata du PPS, ainsi que le leader de l'OADP. A la surprise générale, le Mouvement Populaire Démocratique et Constitutionnel, survivance d'une scission du MP en 1967, est admis à l'antenne, le dernier jour. Chacun y voit un avertissement donné au MP, qui dans les dernières semaines manifestait une indépendance d'esprit un peu trop marquée.

Mahjoubi Ahardane est précisément le premier à intervenir à l'antenne. Il prononce un discours très passionnel. Le MP, dit-il n'a d'autre programme à défendre que celui de la « dignité et de l'unité du peuple marocain ». M. Ahardane conclut par un appel à la vigilance vis-à-vis de la démagogie. L'UC avec Maâti Bouabid reprend le thème de la « réduction du rôle de l'Etat » et l'augmentation de la rentabilité dans les secteurs non productifs tout en se démarquant quelque peu de l'option populiste des débuts. Ces thèmes seront repris dans les meetings et dans la presse du mouvement où sont notamment demandées la distribution des terres d'Etat aux paysans et la libération des secteurs économiques d'une « bureaucratie administrative qui a démontré son incapacité » (48). Le RNI par la voix d'Ahmed Osman s'attaque de front à l'UC qu'il considère comme un adversaire principal : la crise économique et sociale, dit-il, n'a pas été abordée « jusqu'à présent avec le sérieux et la détermination qui s'imposent », thème qu'il reprend en termes plus spécifiques dans les régions qu'il visite, notamment Oujda où il se présente. L'Istiqlal durcit le ton au fur et à mesure que la campagne se déroule. Tout en se félicitant de ce que, vu de l'étranger, le parti apparaisse comme le porte-parole de « l'arabisme et de l'islam », *Al Alam* dénonce, comme son confrère *l'Opinion*, le manque de neutralité de l'Administration durant la campagne. Le point culminant est atteint la veille du scrutin par un appel à Marrakech de Mohamed Boucetta dénonçant « l'escalade » des « manipulations, pressions et interventions ».

La gauche développe en contrepoint le thème des libertés et de l'approfondissement du processus démocratique. Malgré sa participation au gouvernement, l'USFP maintient un style oppositionnel, demandant la libération des détenus politiques non encore libérés et souhaitant que des débats politiques soient régulièrement organisés à la RTM. Les socialistes critiquent « l'anal-

(46) Ainsi les problèmes de l'enseignement sont parmi les seuls évoqués concrètement au cours de la campagne. Toutefois les questions de l'arabisation, de l'âge limite, des taux de scolarisation, des débouchés professionnels sont moins abordés en eux-même que pour ou contre L'Istiqlal, détenteur du ministère depuis 1977.

(47) Discours royal du 8 juillet 1984.

(48) *Rissalat Al-Oumma* du 17 septembre 1984. L'UC réclame dans cette optique la privatisation de plusieurs entreprises publiques dont la SODEA et la SOGETA chargées de l'exploitation des terres agricoles.

phabétisme politique » entretenu par les partis sans « programme électoral complet ». Abderrahmane El Yousfi incite les électeurs, lors d'un meeting à Oujda à « demander des comptes ». Le Secrétaire général du PPS, Ali Yata, rappelle, dans son intervention, les positions patriotiques que défend « depuis 42 ans » son parti qu'il qualifie de « national et d'authentique ». Le PPS entend cependant se démarquer avec rigueur des autres partis qui « tous se sont succédés aux postes gouvernementaux ». Critiquant implicitement l'USFP, le PPS souligne qu'il n'a jamais participé « ne serait-ce qu'un jour ». La campagne du PPS sur le terrain prend parfois un tour très personnel où dans divers meetings, notamment à Casablanca, Ali Yata, seul élu du parti, présente un bilan de son action au Parlement. Les perspectives d'union de la gauche esquissée périodiquement par le PPS semblent de nouveau écartées pour un certain temps. L'OADP inaugure son nouveau statut de parti par l'intervention de son secrétaire général Mohamed Bensaïd. Evoquant le « désespoir et la méfiance » des Marocains, il expose un programme en trois points : défense et recouvrement du territoire, indépendance économique pour la satisfaction des revendications populaires et démocratisation. « La Nation, le pain, la démocratie », tels sont les mots d'ordre que des candidats, jeunes pour la plupart, vont développer dans quelques villes du Maroc.

### *3. Conditions de vote et choix politiques des abstentionnistes*

L'Istiqlal est le plus véhément à contester les manipulations intervenues au moment du vote. Mais comme de coutume, tous les partis dénoncent l'absence de neutralité de l'Administration (49). Interrogé sur ce point lors de sa conférence de presse du 15 septembre, le Ministre de l'Intérieur, Driss Basri, admet qu'il y ait eu des fraudes, mais il en attribue la responsabilité aux fonctionnaires locaux dépendant des élus ou à « 5 ou 6 chioukhs ou moqqadimine... cooptés au sein même de la tribu et non intégrés à l'autorité » (50). L'autre argument développé par le ministre tient aux garanties juridictionnelles offertes aux candidats battus. Une centaine de recours seront déposés, dont un tiers environ émanant de l'USFP. Deux d'entre eux aboutiront à une annulation dans la province de Tanger, entièrement conquise par le RNI.

La baisse du taux de participation (67,43 % en 1984 contre 82,36 % en 1977) s'explique par des considérations diverses : successions rapprochées de consultations (communales, référendum, législatives), étudiants en vacances, absence de candidats sans affiliation partisane. Des raisons plus politiques expliquent en

(49) Les manipulations revêtent comme aux municipales des formes diverses mais semblent ici plus discrètes. Des trafics de cartes d'électeurs ont notamment lieu pendant le déroulement du scrutin. Le processus est le suivant : à proximité du bureau de vote, un agent anonyme distribue des cartes à des électeurs avec pour mission de voter pour un candidat déterminé. Au retour, l'électeur perçoit 50 DH sur présentation de tous les bulletins sauf celui du candidat « acheteur ». Dans d'autres cas, des électeurs « volants » munis de fausses cartes circulent de bureau en bureau. De nombreux électeurs se plaindront en outre d'avoir reçu des menaces de la part des agents d'autorité.

(50) Conférence de presse du 15 septembre 1984.

(51) On peut citer l'étonnant résultat de M. Joumani, ancien président de la Jemaâ du Sahara espagnol qui se présentait à Rissani. Si l'on en croit les chiffres officiels, 97,66 % des électeurs ont voté, ce qui représente 25 827 suffrages exprimés. M. Joumani ayant obtenu 25 827 voix, on est en mesure d'en conclure que même son concurrent (USFP) a voté pour lui.

outre ce phénomène. Au niveau national, le référendum est implicitement considéré comme une manifestation de soutien à la politique étrangère du Roi et à sa personne. Le taux massif de participation est donc présenté comme une preuve renouvelée de légitimité. Les élections législatives constituent davantage l'affaire des partis politiques. Le taux nettement inférieur de participation permet de confirmer le caractère secondaire voire subordonné du système de représentation parlementaire.

En outre, il apparaît que le nombre de votants est généralement moins grand quand les candidats élus sont à gauche; ce qui laisse supposer, dans ce cas, une incitation moindre de l'Administration à faire voter les électeurs. Fès, où l'USFP est bien implantée, connaît les taux de participation les plus bas (moins de 30 %) ainsi que Tétouan (31 à 37 %) Meknès (40 à 50 %) Oujda (43 à 45 %). Dans l'agglomération de Casablanca, les élus USFP bénéficient des taux les plus faibles de participation : 37,5 % à Fida, 49 % à Mers Sultan, 53 % à Ain Chock avec une exception notable à El Jamaâ (80 %). Ali Yata, secrétaire du PPS est élu dans une circonscription où moins d'un électeur sur deux a voté (El Borj). En revanche, la plupart des personnalités du régime ont été élues dans des circonscriptions approchant ou dépassant la moyenne nationale : Moulay Ahmed Alaoui (Taounate — Karia Ba Mohamed) 81,5 %, Maâti Bouabid (Casa-Hay Hassani) 60,85 %, Ahmed Osman (Oujda-nord) 61,62 %, Abdelkamel Reghaye (Rabat-Yacoub el Mansour) 64,45 %, Mahjoubi Ahardane (Azilal) 68 % (51).

Du point de vue géographique, les taux de participation des plus élevés sont enregistrés dans le sud et en particulier dans les provinces sahariennes (85 % à Laayoune, 90 % à Lagouira, 97,5 % à Smara). Le Moyen-Atlas connaît également des taux de participation égaux ou supérieurs à la moyenne : 71,8 % dans la province de Khénifra, 68 % à Azilal. Les abstentions sont fortement marquées sur l'ensemble du littoral méditerranéen (de Tanger à Oujda) en raison probablement d'une forte émigration masculine (52). Les villes ayant connu des troubles en janvier 1984 accusent une participation faible : Tétouan 31 %, Nador 56 %, Marrakech-Centre 38,8 %.

Le pourcentage assez élevé de votes nuls (11,13 % des votants) répond à la même logique : il est particulièrement marqué dans les zones d'opposition : Kénitra, Fès, Meknès, Oujda et correspond probablement à une manifestation discrète mais réelle de contestation du régime politique et de son opposition légale.

#### 4. Les résultats (52 bis)

##### a) La conservation des équilibres nationaux

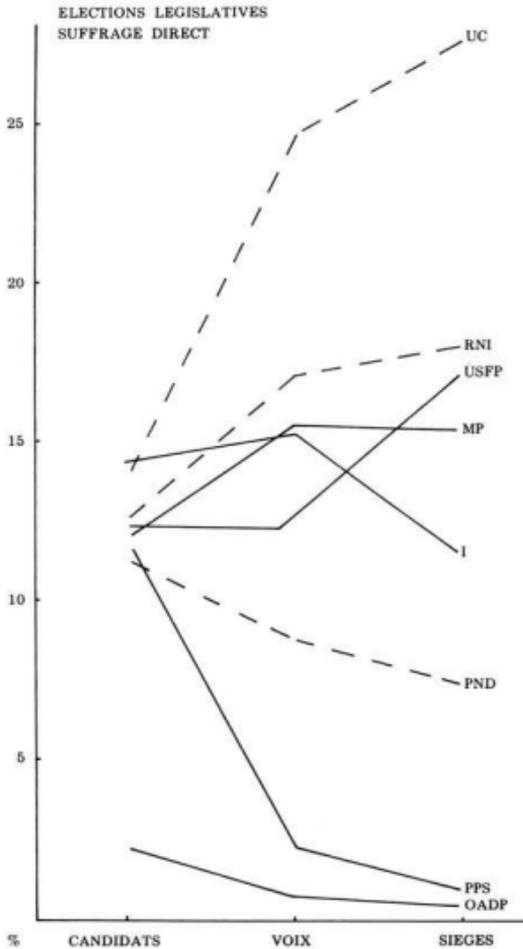
L'équilibre des forces politiques est en gros maintenu (53). Les « indépendants » en 1977 obtenaient 44,68 % des voix, l'ensemble UC, RNI et PND dispose de 51 % en 1984. L'UC avec plus d'un million de voix et 24,79 % des

(52) Ce phénomène était déjà sensible en 1977, cf. M. SEHIMI, *Etude des élections législatives au Maroc*, Somadéd, Casablanca 1978.

(52 bis) cf. *infra* « Annexes-chronique/Maroc » II.

(53) Sur les résultats de 1977 cf. l'étude de J.C. SANTUCCI, AAN 1977.

suffrages confirme sa position de premier parti renforcé par une plus-value de sièges sensible (55 sièges, soit plus du quart de l'assemblée élue au suffrage direct (cf. tableau ci-dessous). Le RNI renouvelle sa prestation de 1983 avec 17,18 % des voix et 19 % des sièges et son retour en grâce après son éclipse politique de 1981. En revanche, le PND subit une décôte sévère par rapport au nombre de ses candidats et de ses voix avec 15 sièges. Les positions prises depuis 1981 semblent ainsi sanctionnées (tableau et graphique ci-dessous).



<i>Parti</i>	<i>% candidats</i>	<i>% voix</i>	<i>% sièges</i>
Istiqlal	14,4	15,3	11,5
UC	14,3	24,8	27,6
RNI	12,8	17,1	19
USFP	12,5	12,4	17
MP	12,1	15,6	15,5
PPS	11,7	2,3	1
PND	11,2	8,9	7,5
OADP	2,25	0,7	0,5

L'un des phénomènes les plus marquants de ces élections réside dans le déclin de l'Istiqlal. Avec le nombre le plus élevé de candidats, ce parti ne recueille que 681 000 voix soit 15,3 % de l'ensemble des suffrages exprimés et 23 sièges. Plusieurs facteurs contribuent à expliquer cette baisse électorale. L'Istiqlal est victime d'un déclin historique qui se traduit par la chute continue de ses résultats électoraux depuis vingt-cinq ans (1960 : 45 % des voix, 1963 : 30 %, 1976 : 17,83 %, 1977 : 21,80 %, 1983 : 17,98 %, 1984 : 15,33 %). Son bilan gouvernemental depuis 1977 semble en outre vivement critiqué notamment dans le domaine de l'Education et surtout dans la politique étrangère à propos de l'affaire saharienne. Le MP en revanche est largement confirmé dans ses positions de 1976 et avec 695 000 voix, il dépasse l'Istiqlal pour la première fois depuis l'Indépendance.

L'autre phénomène notable de ces élections est constitué par les résultats de l'USFP. Ce parti accuse une baisse de près de 200 000 voix par rapport à 1977 mais double le nombre de ses sièges. Ces chiffres sont d'autant plus surprenants que le mode de scrutin ne peut que le défavoriser (il s'agit d'un petit parti surtout implanté dans les circonscriptions urbaines). Une double explication arithmétique et politique peut être avancée pour éclairer ce paradoxe. Dans de nombreux cas, les candidats USFP ont été élus (18 élus sur 34 dans des circonscriptions à plus de 50 % d'abstentions) et avec une faible majorité (20 élus ont un avantage inférieur à 4 000 voix sur le concurrent le mieux placé). Les voix USFP ont eu un rendement élevé en raison d'avantages légers dans de nombreuses circonscriptions à participation faible (54). Sur le plan politique les interprétations sont plus hasardeuses. Il est notamment possible qu'à la bonne volonté manifestée par les socialistes en participant au Gouvernement ait répondu celle du Pouvoir central qui a pu faciliter, ou ne pas empêcher, l'élection de candidats USFP.

La représentation du PPS est, elle aussi, doublée mais elle demeure minime : 2 députés dont Ali Yata. Il faut également compter au nombre des faits symboliques l'élection d'un député OADP. L'Etat marocain entend de la sorte montrer sa volonté d'intégrer l'opposition à condition qu'elle accepte les règles formelles et informelles du système politique.

Suivant les indices de modernité que nous avons définis plus haut, les partis politiques se classent dans un ordre assez comparable à celui des

(54) Les partis politiques ne présentent pas des candidats dans toutes les circonscriptions, nous l'avons vu. Il en résulte que le calcul du nombre moyen de voix obtenues par les élus des différents partis n'est pas pertinent et ne permet pas d'évaluer les inégalités dues au mode de scrutin, comme l'affirment certains auteurs. Une évaluation correcte devrait se fonder non pas sur le nombre des voix obtenues par les partis mais sur un total pondéré en fonction du nombre de leurs candidats.

## INDICES DE MODERNITÉ DES ÉLUS

(% par rapport au nombre de candidats ou d'élus de chaque parti)

	Classement des partis (ordre décroissants)	Femmes candidates	Moins de 45 ans	Formation Secondaire Supérieure	Professions « modernes »	Agriculteurs
I	PPS	1,8	50	100	100	0
	USFP	1,1	52,9	91,1	88,2	5,8
II	OADP	9,6	0	100	100	0
	UC	0	54,5	83,6	71	11
	ISTIQLAL	1,52	43,4	78	69,5	13
III	MP	0,6	42	74	58	32
	RNI	1,1	36,8	71	55,2	21
	PND	1,3	33,3	66,6	46,6	33
	Moyenne	1,2	45,7	79,3	67,3	17

communales. On y retrouve les partis de gauche ainsi que l'UC dans le groupe le plus moderniste. Le PPS ravit la première place à l'USFP; ce changement par rapport aux communales n'est pas réellement significatif en raison du très faible nombre d'élus communistes. L'USFP dispose du plus grand nombre d'élus diplômés exerçant des professions « modernes » et urbaines avec une très forte proportion d'enseignants (un élu sur deux). L'UC dispose des élus les plus jeunes et de la plus grande proportion de professions libérales. L'Istiqlal se situe dans la moyenne nationale comme pour les communales, ce qui confirme une certaine ouverture en direction des jeunes. Le RNI, le PND et MP demeurent dans le groupe des partis qui recrutent dans les milieux moins modernisés : on y trouve des élus âgés, d'un niveau d'éducation modeste et appartenant aux professions plus anciennes (agriculture, commerce). Le RNI a huit élus agriculteurs soit près du quart de ses représentants. Le tiers des élus PND et MP sont des agriculteurs. Le MP se situe cependant en tête du groupe des partis faiblement modernisés à la différence des communales où il occupe la dernière place, révélant ainsi une stratégie d'enracinement local doublée d'une volonté de renouvellement et de modernisation de ses élites au niveau national.

L'absence totale de femme élue à la chambre surprendra de la part d'un pays qui affiche une certaine volonté de modernisation. Cette absence n'est pas totalement accidentelle si l'on en croit le mot d'ordre des dirigeants de l'UC interdisant toute candidature féminine dans leurs rangs. Le Ministre de l'Intérieur expliquera l'échec des candidates présentées par les autres partis par la mentalité « rurale » de l'électorat marocain.

Dans les cinq circonscriptions situées à l'étranger, France Nord et sud,

Belgique et Europe du Nord-Est, Moyen Orient, autres pays (Europe méridionale, Afrique, Amérique) les résultats révèlent de soigneux dosages politiques. L'USFP, l'UC, l'Istiqlal, le RNI et le Parti d'Union et de Solidarité Nationale (ou parti du Centre Social créé pour la circonstance) obtiennent chacun un siège.

*b) Fiefs familiaux et mobilité des partis*

Comme en 1977, la grande majorité des représentants sont originaires de la région qui les a élus. Les phénomènes de parachutage, courants en Europe, sont moins fréquents au Maroc où la société demeure attachée à ses particularismes locaux. Des familles souvent anciennes ayant prospéré dans l'agriculture, le commerce ou les travaux publics, des groupes ethniques puissants comme les Zaïans ou les tribus du Sud constituent un réseau notabiliaire avec lequel l'Etat doit compter (55). La personne de l'élu dans ce cas, est moins importante que le groupe familial ou ethnique qui le soutient.

Si la plupart des dirigeants des bureaux politiques ont été élus, ce dont se félicite le Ministre de l'Intérieur dans sa conférence de presse, on peut relever quelques échecs spectaculaires. Abdelkrim Ghallab, Ministre délégué auprès du Premier Ministre et ancien rédacteur en chef du quotidien Istiqlalien *Al Alam* est battu à Casablanca (Sidi Bernoussi) avec moins d'1/5 des suffrages exprimés. Taieb Ben Cheikh, également ministre et l'un des dirigeants du RNI demeuré dans la majorité gouvernementale en 1981, est battu à Moulay Driss Zerhoun près de Meknès. Il est à noter que des personnalités politiques nationales élues ou candidates lors des précédentes législatives ont choisi de ne pas affronter les mêmes électeurs, préférant se représenter dans des circonscriptions plus sûres, généralement à dominante rurale (56).

La carte politique se révèle également changeante. Certes, quelques constantes apparaissent. La région de Tanger est dominée par le RNI (4 sièges sur 4 pour la province), le MP est solidement implanté dans le Moyen Atlas (Ifrane, Azilal, Khénifra), l'USFP confirme son assise à Fès (3 députés) et son absence dans les régions sahariennes. Pour le reste, se manifeste une mobilité comparable à celle constatée aux communales. Les grands centres urbains sont particulièrement affectés par cette instabilité : Casablanca où l'UC était largement majoritaire en 1983 se voit réduite à un peu plus d'un tiers des députés. Marrakech où l'Istiqlal était dominant aux législatives de 1977 et aux communales de 1983 se détourne brutalement de ce parti ne lui accordant que deux sièges sur 12. Mais entre-temps, le Roi a sévèrement tancé les Marrakchis pour les désordres de janvier (57). Agadir cesse également de voter USFP aux législatives (2 sièges sur 5) après lui avoir donné la majorité aux communales.

(55) Les grandes familles de chaque province ont un élu au Parlement. A titre d'exemple : El Wafa, Boucetta (Istiqlal), Jazouli, Belkeziz (UC) à Marrakech; Tazi (Istiqlal) Debbagh, Lahbabi (USFP) à Fès; Boutayeb (MP) Lyagoubi (PND) dans la province d'Oujda.

(56) Tel est le cas notamment de Abderrahim Bouabid qui avait échoué à Agadir en 1977, de Moulay Ahmed Alsouï ancien ministre d'Etat qui a dû renoncer à se présenter à Fès pour se faire élire à Karia Ba Mohamed, de Taieb Ben Cheikh élu en 1977 à Meknès-centre. De même Mohamed Arsalane El Jadidi abandonne Azemmour au profit de Sidi Ismail, Ahmed Lasky, ancien ministre RNI, renonce à Médiouna pour la circonscription de Casablanca-Bouskoura.

(57) Discours du 22 janvier 1984.

Les exemples de revirements inattendus pourraient être multipliés. Le caractère récent et par conséquent faiblement institutionnalisé du processus électoral marocain contribue à expliquer cette versatilité des votes. En outre, comme on l'a relevé à propos des communales, l'État cherche à éviter au maximum l'enracinement territorial des partis. Il est de son intérêt de les maintenir dans une situation électorale précaire qui les rende dépendants de ses stratégies.

## B) LE SCRUTIN INDIRECT

Un tiers de la Chambre (102 représentants) est désigné par les collectivités locales et les groupes socio-professionnels. Le caractère relativement restreint des collèges concernés (conseils communaux, chambres professionnelles et organisations de salariés) et les multiples liaisons que ceux-ci entretiennent avec les représentants de l'État limitent la marge d'incertitude en dépit de la représentation proportionnelle utilisée pour ce deuxième scrutin dans les circonscriptions de plus d'un siège. Les élections au scrutin indirect donnent généralement des résultats plus conservateurs que celles au scrutin direct.

À l'issue du scrutin du 10 juin, deux questions demeurent posées : la suprématie de l'USFP sur l'Istiqlal et la consolidation d'une majorité de gouvernement.

L'Istiqlal ne s'est nullement résigné à sa rétrogradation avec 23 sièges au rang de troisième parti issu du Mouvement National derrière le MP (31 sièges) et surtout l'USFP dotée de 34 sièges avec un nombre de voix inférieur. Le parti multiplie les protestations et démarches après l'annonce des résultats du 14 septembre. Dénonçant l'action des « groupes de pression qui oeuvrent pour faire avorter le processus démocratique », Mohamed Boucetta laisse poindre la menace d'une « position ferme qui aura des conséquences sur notre vie politique » (58), c'est-à-dire un repli dans l'opposition. Par ailleurs, il importe pour le pouvoir central de faire confirmer l'avance de l'UC en en faisant le parti dominant, et par conséquent la clef, de la future majorité.

### 1. Collège des Conseils Communaux

286 candidatures sont retenues au titre des conseils communaux. L'UC et le RNI en présentent le plus grand nombre (respectivement 58 et 51), l'Istiqlal avec 44 candidats se situe dans une honnête moyenne. 6 candidats sans affiliation partisane sont acceptés malgré le monopole confié aux partis politiques lors de l'ouverture du scrutin direct.

Les conseillers communaux et représentants des activités socio-professionnelles votent à plus de 90 %, ce qui constitue un moyen d'atténuer quelque peu l'impression défavorable qu'a laissée le taux élevé d'abstentions au scrutin du 14 septembre. Les votes des collègues « corrigés » en outre le déficit de

(58) Entretien avec la revue *Al Majalla* publié en première page d'*Al Alam* du 17 septembre et de *l'Opinion* du 18.

l'Istiqlal, limitent la progression de l'USFP et confortent les néo-conservateurs UC, PND, RNI. 35 provinces sur 47 ne disposant que d'un seul siège sont soumises au scrutin uninominal majoritaire. Dans les 12 autres provinces, la représentation proportionnelle au plus fort reste est appliquée. La comparaison par province des résultats obtenus aux communales et aux directes montre clairement la fonction de rééquilibrage des indirectes. Ce rééquilibrage s'opère par l'effet naturel de la RP lorsqu'elle est appliquée. Des partis éliminés aux communales ou aux directes en raison de voix trop éparpillées dans les diverses circonscriptions peuvent retrouver un nombre de voix suffisant au niveau de la province pour l'obtention d'un siège. Tel est le cas par exemple de la liste PND à Oujda ou de la liste Istiqlalienne à Marrakech qui obtiennent chacune un siège avec seulement un cinquième des voix.

Le jeu des personnalités joue quelquefois au-delà des partis; ainsi Mansouri Ben Ali, ministre des Transports qui avait été élu à Nador sous l'étiquette MP au suffrage direct en 1977 est réélu au titre de l'UC en 1984. De même Ahmed Belhaj, alors ministre chargé des relations au Parlement, élu PND de Salé est réélu en 1984 dans les rangs de l'UC. Globalement l'UC bénéficie de 18 sièges sur 60, le M.P. 12, le P.I. et le RNI chacun 11, le PND 7 et l'USFP 1. Les « correctifs » évoqués plus haut ont donc surtout joué au profit de l'Istiqlal.

## 2. *Chambres professionnelles et collègue des salariés*

Six listes sont concurrentes devant le collège des Chambres d'Agriculture et devant celui des Chambres de Commerce et d'Industrie, trois listes seulement devant les Chambres d'Artisanat. Les partis de gauche n'ont présenté aucun candidat. Les votes sont très tranchés selon les provinces, ce qui semble indiquer un minimum de concertation entre les partis. L'UC remporte une majorité de sièges dans les trois collèges.

Pour les Chambres de Commerce, le RNI l'emporte très nettement à Kénitra et Meknès mais laisse dominer une liste d'alliance UC-RNI à Tanger. Le PND s'impose à Agadir et le MP confirme son implantation dans quelques Chambres d'Agriculture à Er-Rachidia, Khénifra et Taza (4 sièges). Le PI l'emporte à Tétouan, Safi et Fès (3 sièges). S'agissant des Chambres d'Artisanat, le PI gagne 2 sièges sur 4 malgré une coalition UC/RNI qui obtient de bons résultats à Casablanca et Fès.

Le collège des salariés est limité aux délégués du personnel des administrations et des entreprises (soit près de 8 000). Les 5 listes de salariés en compétition reflètent en gros les clivages partisans et donnent à ce vote un caractère politique : UGTM (PI), CDT (USFP), UMT (qui regroupe plusieurs tendances mais dont les dirigeants sont proches du Palais), PND et RNI. L'UC s'abstient de présenter des candidats, déclarant ne pas vouloir contribuer à diviser le monde syndical, mais certains de ses militants se présentent dans les rangs de l'UMT. Le taux de participation est le moins élevé de tous les collèges (75,27 % dont près de 10 % de votes nuls). L'UMT emporte 5 des 10 sièges à pourvoir et domine à Casablanca, Marrakech, Tétouan. La CDT qui affronte pour la

première fois les élections parlementaires obtient 3 sièges avec des positions dominantes à Rabat, Casablanca et Agadir. L'UGTM gagne 2 sièges et réalise ses meilleurs résultats à Casablanca et Rabat.

### C) LA CHAMBRE ÉLUE : PERSONNEL RENOUELÉ, MÊMES COMPOSANTES

Sur les 135 représentants sortants, qui étaient de nouveau candidats, 110 sont réélus. Ces chiffres confirment l'importance de la sélection opérée au moment de la candidature puisque 8 fois sur 10 se représenter conduit à être élu. Cela signifie en outre que les deux-tiers de la Chambre sont constitués par de nouveaux parlementaires. Ce renouvellement d'une partie de la classe politique n'est pas négligeable. Il est susceptible de permettre une régénération des fonctions parlementaires quelque peu ralenties à la fin de la législature 1977-1983 (59). L'importance de ce changement ne doit pas être surestimée. Les compétences constitutionnelles du Parlement demeurent faibles et son rôle politique limité. En outre, la nouvelle Chambre reflète pour l'essentiel les catégories sociologiques et politiques de la précédente.

Les parlementaires sont un peu plus âgés que dans l'ancienne Chambre mais d'un niveau de formation plus élevé. La répartition professionnelle s'est peu modifiée : les proportions d'agriculteurs, d'artisans, d'enseignants et d'industriels sont à peu près les mêmes. Les cadres supérieurs ont en revanche reculé au profit des classes « moyennes » représentées par les fonctionnaires et les commerçants.

Professions	Chambre élue en 1977		Chambre élue en 1984	
	Nombre	%	Nombre	%
Cadres supérieurs ou professions libérales .....	78	29,2	62	20,2
Agriculteurs .....	51	19,3	59	19,2
Fonctionnaires .....	38	14,3	53	17,3
Enseignants .....	39	14,7	46	15
Commerçants .....	24	9	38	12,4
Industriels .....	11	4,1	16	5,2
Artisans .....	7	2,6	7	2,2
Autres .....	16	6	25	8
Total .....	264*	100	306	100

\* Non compris les représentants de la province d'Oued Ed-Dahab rattachée au Maroc en 1979.

Sur le plan politique, la nouvelle chambre maintient à peu près les acquis de la précédente. L'ensemble UC, RNI, PND correspond très fidèlement aux proportions obtenues par les Indépendants de 1977. Le MP préserve ses positions tout en surclassant pour la première fois l'Istiqlal. Ce dernier subit une réduction

(59) Cf. Faouzia ZHIRI, *Les fonctions de législation et le contrôle de la Chambre des Représentants (étude de la législature 1977-1983)*, Thèse doctorat d'Etat, Rabat, 1984.

de sièges sensible, atténuée, on l'a vu, par le scrutin indirect. L'USFP, en revanche, obtient plus du double des sièges qu'elle détenait précédemment et se situe non loin de l'Istiqlal.

En termes de majorité, l'UC, bien que parti dominant de cette assemblée, devra en toute hypothèse s'associer à deux autres groupes pour atteindre les 154 sièges. De multiples combinaisons sont possibles (60) aussi bien dans le cadre d'une alternance, d'une majorité d'idée que d'une union nationale. En termes d'opposition, seule l'UC dans l'hypothèse où elle ne participerait pas au Gouvernement, disposerait des 77 voix requises par la Constitution pour le dépôt d'une motion de censure. L'USFP et l'Istiqlal, en s'associant, ouvriraient les mêmes possibilités sans toutefois atteindre la majorité nécessaire pour renverser le Gouvernement.

Partis politiques	Chambre élue en 1977		Chambre élue en 1984		
	Nombre	%	Nombre	%	
Indépendants.....	141	53,4	UC 83 RNI 61 168 PND 24	27,1 19,9 7,8	54,9
Istiqlal .....	51	19,3	41	13,4	
Mouvement Populaire	44	16,6	47	15,3	
USFP .....	15	5,6	36	11,7	
PA .....	2	0,75	0	0	
PPS .....	1	0,37	2	0,65	
PUSN .....	—	—	1	0,33	
UMT .....	7	2,65	5	1,63	
CDT .....	—	—	3	0,98	
UGTM.....	—	—	2	0,65	



Les élections de 1983 et 1984 illustrent quelques uns des grands principes sur lesquels fonctionne le régime politique marocain.

La Monarchie y trouve un cadre commode de réaffirmation de sa légitimité interne et internationale. La diversité des opinions politiques et syndicales exprimées lors de la campagne permet de mieux mettre en évidence la primauté du Souverain dans l'exercice de la « haute charge dont le Tout-Puissant (1) a investi » (61). Tacitement contraints de renouveler leur hommage au Roi et à ses

(60) Voir M. ROUSSET, « Le Maroc aux urnes : continuité ou changement », *Grand Maghreb* du 24 décembre 1984.

(61) Message royal au Parlement du 16 novembre 1964.

options, les partis confirment le caractère unanimitaire de l'institution monarchique. Aussi les voix officielles ne manquent-elles pas de souligner que le processus électoral consacre « l'attachement du peuple marocain à la Monarchie constitutionnelle et à la démocratie hassanienne » et citent volontiers les témoignages d'observateurs étrangers qui le confirment (62).

Dans son allocution devant le bureau de la nouvelle Chambre des Représentants du 15 novembre 1984 (63), le Roi confirme sa conception du partage du pouvoir en déclarant vouloir lui-même « saisir les choix (du) Peuple » à travers « les points de vue » exprimés à la Chambre. Celle-ci n'est pas chargée de définir une politique, ni même de la contrôler mais d'apporter « conseils et assistance » au « Législateur suprême » dans le cadre d'une fonction de consultation (*Shūra*) (64) dont on connaît le caractère traditionnel en pays islamique.

Dès lors, la proposition faite par l'USFP en 1983 de constituer sur la base d'élections « authentiques » un gouvernement de « gestion » pour la mise en œuvre d'un programme assorti d'objectifs précis, semble bien difficile. Il faudrait pour cela évoluer d'une monarchie gouvernante vers une interprétation résolument parlementaire du texte constitutionnel de 1972, que rien ne laisse entrevoir actuellement. De même, il paraît peu concevable de voir disparaître le processus établi depuis l'Indépendance selon lequel c'est la composition du Gouvernement qui détermine la majorité parlementaire et la majorité électorale plutôt que l'inverse.

La seule voie offerte par le système politique demeure celle de l'ancien jeu makhzénien fondé sur la négociation plus ou moins formalisée entre les états-majors et le Palais. La négociation porte moins sur un programme de gouvernement que sur les modalités du soutien à apporter aux initiatives royales. Cette règle s'impose bon gré, mal gré à l'ensemble des groupes politiques et syndicaux qui y trouvent parfois quelque avantage et n'ont guère de solutions de rechange. Il est vrai que la conjoncture incite la classe politique à atténuer ses divergences. L'affaire du Sahara et les difficultés qu'elle engendre sur le plan diplomatique et militaire, la menace que représente en permanence l'armée, même après la disparition du Général Dlimi en janvier 1983, ainsi que le courant islamiste et plus encore une éventuelle conjonction des deux entretiennent un minimum de consensus politique.

Les partis politiques et les organisations syndicales représentés au Parlement ont officiellement une autre mission : « l'encadrement » de la population. Le Maroc a connu en 1981 et 1984 des émeutes populaires spontanées qui font craindre l'amorce d'un « processus de délégitimation » (65) dont la classe politique tout entière risquerait de pâtir. La fonction de socialisation dévolue aux

(62) Document de la MAP constitué de coupures de presse étrangère relatives aux élections législatives. Rabat, octobre 1984. Le Roi invoque fréquemment la parenté de son régime politique avec celui des démocraties occidentales, notamment pour justifier la demande marocaine d'entrée à la CEE. Conférence de presse à la télévision espagnole de février 1985.

(63) *Le Matin du Sahara*.

(64) Le mot *Shūra* impliquant une idée de consensus qu'on ne trouve pas dans le sens français.

(65) On retrouve ce phénomène aussi bien en Tunisie, en Egypte, qu'en Iran, comme le souligne J. WATERBURY. « La légitimation du pouvoir au Maghreb », *Annuaire d'Afrique du Nord*, 1977.

partis est clairement affirmée par le Roi qui voit en eux la meilleure « école politique » (66) pour « expliquer aux générations montantes les significations sacrées de la démocratie et du libre dialogue » (67).

Le rôle d'encadrement des partis est néanmoins réduit par la précarité de leur statut. Les pratiques électorales actuelles leur interdisant un enracinement réel dans le corps social, les partis comme les syndicats exercent difficilement les fonctions d'articulation et d'agrégation des intérêts généralement dévolues aux organisations de masse. Leur capacité de mobilisation demeure éphémère, comme le montre l'analyse comparée des communales et des législatives, et leur projet politique souvent mal défini. La crainte de l'Etat de voir se constituer des contre-pouvoirs le conduit à maintenir dans la plus grande instabilité les corps intermédiaires.

Le pouvoir dispose d'autres relais et notamment le corps des agents d'autorité. De mieux en mieux formé et largement professionnalisé celui-ci constitue un dispositif permanent et polyvalent de contrôle social. Sa professionnalisation est toutefois une cause de faiblesse. Moins intégré qu'autrefois dans le tissu social, le système caïdal ne dispose guère d'autres ressources politiques que celles que lui confère l'Etat. Il agit moins comme régulateur de la demande sociale que comme transmetteur d'autorité.

On peut se demander, en définitive, si tout ne concourt pas à une rénovation du système des notables et à une reclientélisation des villes et des campagnes. En raison de la faible capacité intégrative des corps intermédiaires de type politique, associatif ou religieux, le Centre ne peut que chercher à consolider ses réseaux de clientèles. Les élus sont susceptibles, à cet égard de jouer un rôle accru de médiation. Usant de leur propre capital social, des bienfaits d'un enrichissement parfois rapide ou des avantages que procure la gestion des ressources locales, ils peuvent fortifier d'anciens patronages ou en établir de nouveaux. De tels intermédiaires offrent l'occasion d'une modernisation à bon compte pour le Pouvoir central, puisqu'il demeure, pour l'essentiel, maître de leur destin politique.

Alain CLAISSE\*

(66) Discours de Marrakech 1977.

(67) Allocution devant le Bureau de la Chambre des Représentants du 15 novembre 1984.

\* Ecole Nationale d'Administration Publique, Rabat.